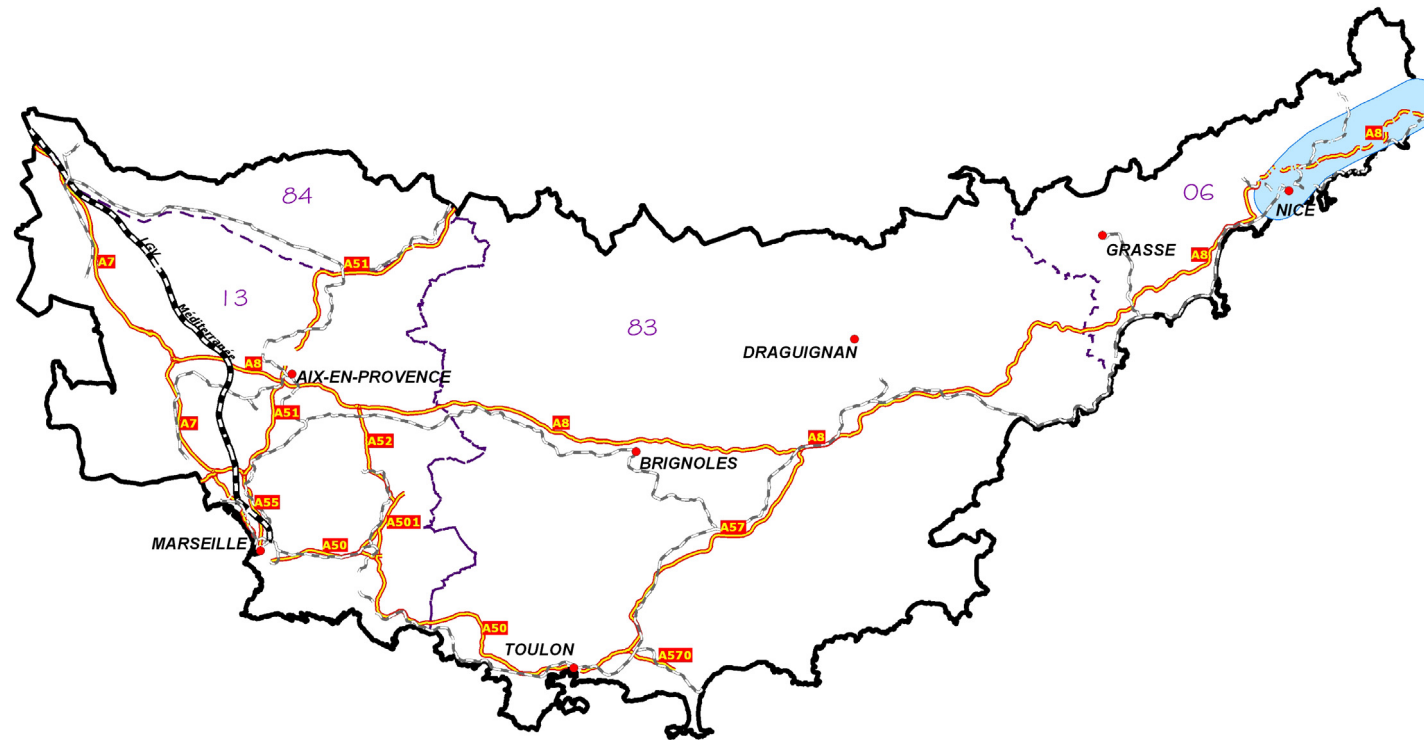




Etudes complémentaires au Débat Public

Etudes d'environnement
Présentation de la section élémentaire **Nice Italie**



Sommaire

I	PREAMBULE	3
II	PRESENTATION GENERALE DU FUSEAU.....	5
II.1	CARACTERISTIQUES DU FUSEAU	5
II.2	CONTEXTE GEOGRAPHIQUE	5
II.3	CONTEXTE TOPOGRAPHIQUE	5
III	OCCUPATION DU SOL.....	5
IV	ANALYSE DES ENJEUX.....	6
IV.1	RESSOURCE EN EAU	6
IV.1.1	Le contexte	6
IV.1.2	Les enjeux	7
IV.2	MILIEU NATUREL.....	8
IV.2.1	Le contexte	8
IV.2.2	Les enjeux	9
IV.2.3	Les zones importantes pour la biodiversité	10
IV.3	MILIEU HUMAIN	11
IV.3.1	Le contexte	11
IV.3.2	Les enjeux	12
IV.3.3	Les zones de calme.....	13
IV.4	AGRICULTURE ET SYLVICULTURE.....	14
IV.4.1	Le contexte	14
IV.4.2	Les enjeux	14
IV.5	PATRIMOINE ET PAYSAGE	15
IV.5.1	Le contexte	15
IV.5.2	Les enjeux	16
V	SYNTHESE GENERALE	17
V.1	RESSOURCE EN EAU	17
V.2	MILIEU NATUREL.....	17
V.3	MILIEU HUMAIN	17
V.4	AGRICULTURE ET SYLVICULTURE.....	17
V.5	PATRIMOINE ET PAYSAGE	17
V.6	CONCLUSION	17
VI	TABLEAU DE SYNTHESE.....	18
VII	ATLAS CARTOGRAPHIQUE	22

Pour le projet de la ligne à grande vitesse PACA, les premiers rapports sur l'état initial de l'aire d'étude ont été réalisés en 2004. En 2007, pour les études complémentaires suite au débat public (réalisé au 1^{er} semestre 2005), un certain nombre de données a été modifié et/ou ajouté aux différents rapports notamment grâce à un meilleur recensement des informations par les institutions spécialisées et un archivage des éléments sous Système d'Information Géographique.

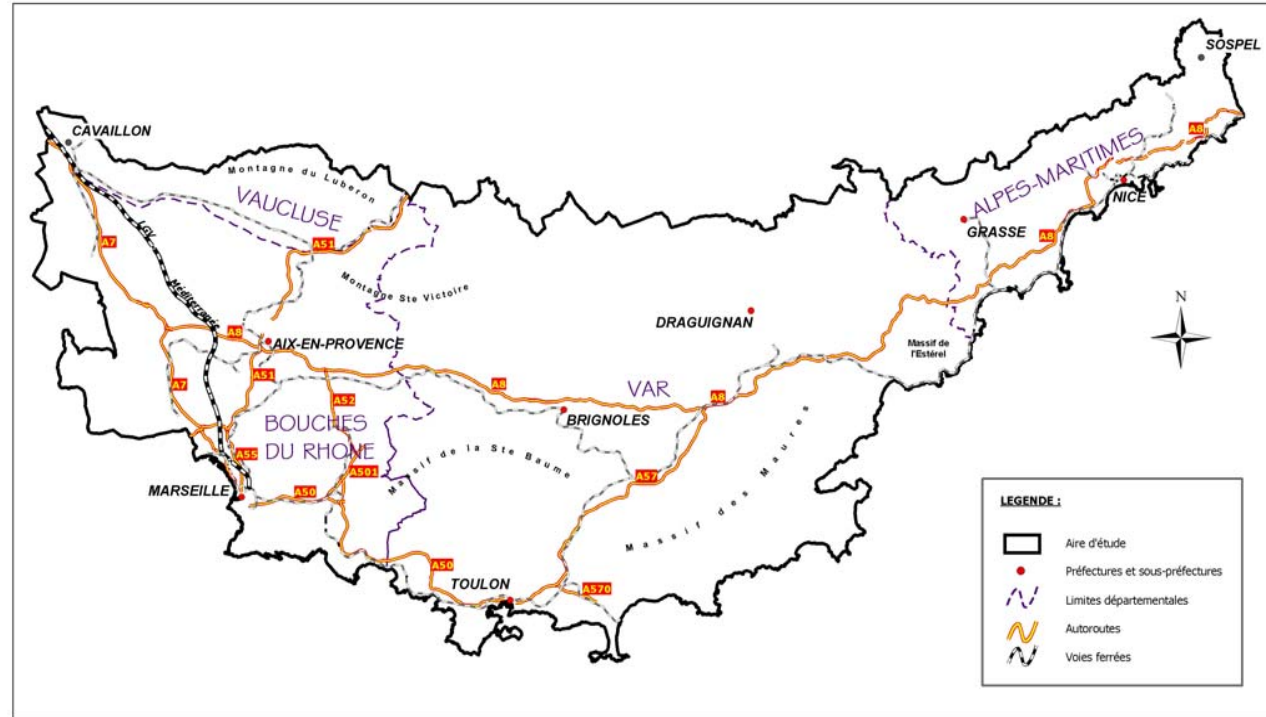
En 2004, cette section élémentaire s'étendait jusqu'à Cagnes-sur-Mer et s'intitulait Estérel-Italie. En 2007, la section élémentaire a été révisée et sa longueur réduite. Dorénavant, la section élémentaire s'intitule Nice-Italie et correspond au territoire entre Nice et la frontière Italienne.

I PREAMBULE

Le présent document est une actualisation du document réalisé pour le débat public. Il reprend donc et actualise les données présentées dans les études de 2004.

L'état initial a été réalisé au niveau de l'aire d'étude représentée ci-dessous :

LGV PACA – Préparation du débat public / Etudes d'environnement complémentaires



Aire d'étude

L'étude de l'état initial a été abordée selon les cinq thématiques suivantes :

- la ressource en eau ;
- le milieu naturel ;
- le milieu humain ;
- l'agriculture et la sylviculture ;
- le patrimoine et le paysage.

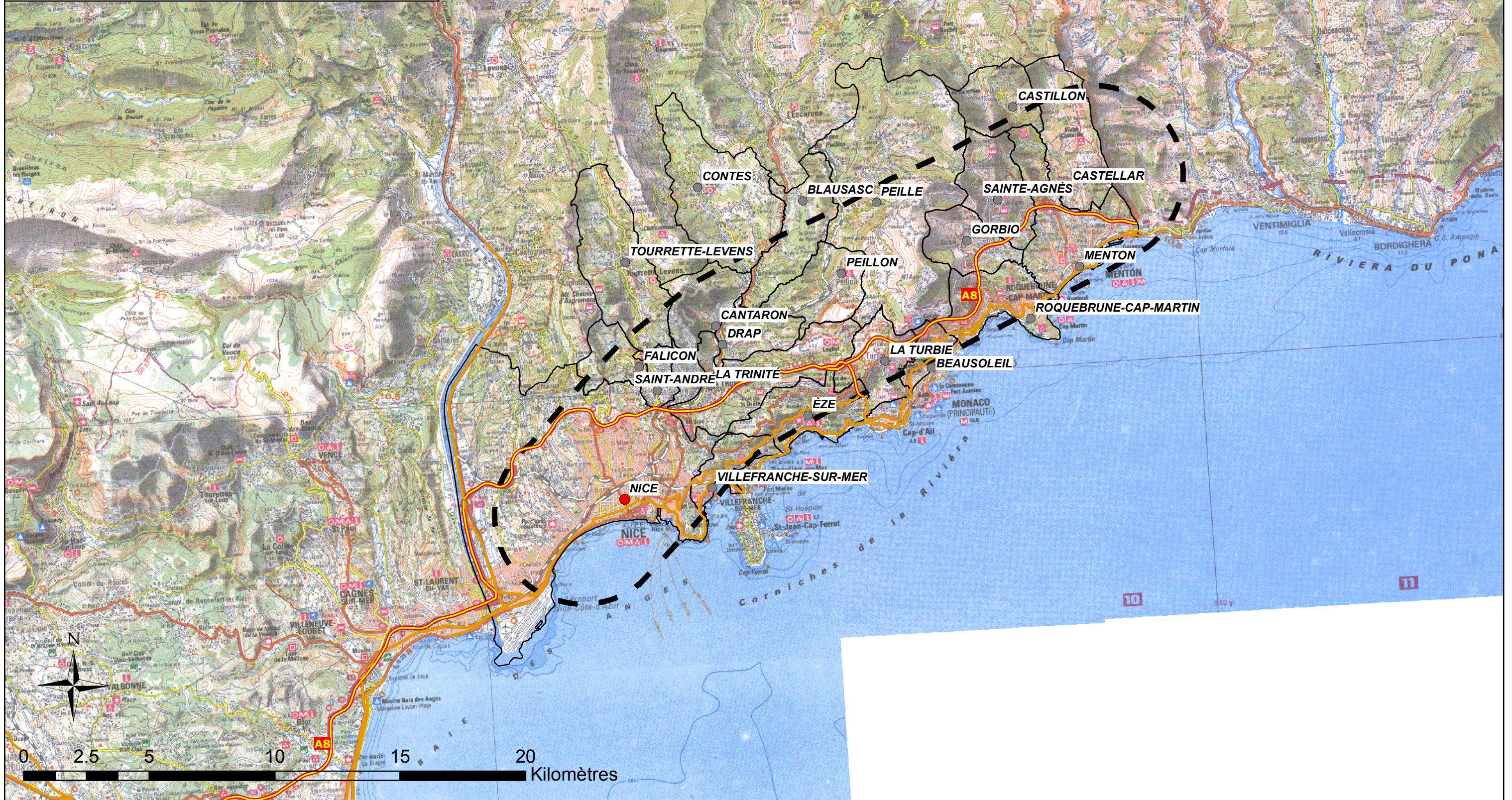
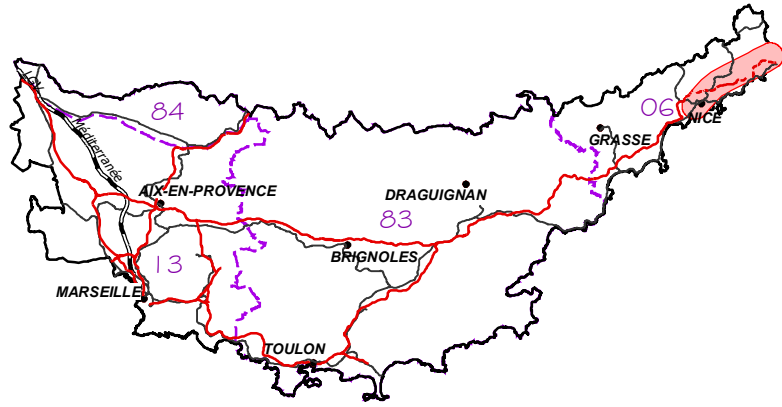
Chacun de ces thèmes a été caractérisé par des enjeux hiérarchisés selon 4 classes :

- les enjeux très forts ;
- les enjeux forts ;
- les enjeux moyens ;
- les enjeux faibles.

Le présent rapport est constitué d'une analyse environnementale illustrée par des cartes au 1/100 000°.

Les associations de sections élémentaires constituent des scénarios permettant de relier la LGV Méditerranée à l'agglomération niçoise.

Le présent rapport a pour objet d'analyser les enjeux d'environnement de la section élémentaire **Nice Italie**.



II PRESENTATION GENERALE DU FUSEAU

II.1 CARACTERISTIQUES DU FUSEAU

La section élémentaire Nice-Italie est étudiée sous la forme d'un couloir d'étude de 7 km de large dont les caractéristiques sont présentées ci-après :

- Points reliés : La Colle-sur-Loup (06) → Frontière Italienne ;
- Communes principalement concernées (d'ouest en est) : Nice, Falicon, Saint-André, La Trinité, Villefranche-sur-Mer, Cantaron, Drap, Blausasc, Eze, Peillon, Peille, La Turbie, Beausoleil, Gorbio, Sainte-Agnès, Roquebrune-Cap-Martin, Castellar et Menton ;
- Communes ponctuellement concernées (d'ouest en est) : Contes et Castillon ;
- Longueur : 20 kilomètres environ,
- Largeur : 7 kilomètres,
- Surface : 140 km² environ.

II.2 CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

Ce couloir d'étude débute à l'ouest à Nice pour ensuite s'inscrire au sein des Préalpes de Nice, le long du littoral, et ce jusqu'à la frontière Italienne.

La section élémentaire Nice - Italie s'étend principalement dans la région des Plaines provençales et littorales et sa partie nord-est s'inscrit en Basse Provence.

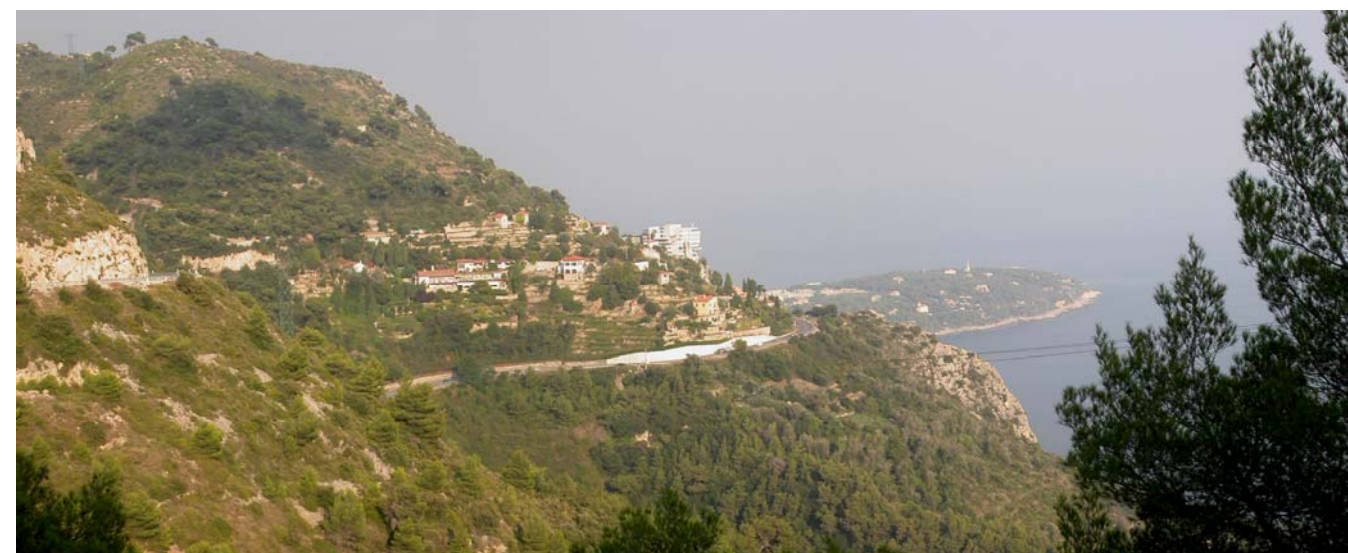
II.3 CONTEXTE TOPOGRAPHIQUE

La section élémentaire Nice – Italie débute dans l'agglomération niçoise, 5^{ème} ville de France, pour ensuite s'inscrire au sein d'un relief qui s'étend jusqu'à la frontière Italienne. Ce relief correspond aux Préalpes de Nice.

Les **Préalpes de Nice**, sont des crêtes calcaires désordonnées, dont certaines, perpendiculaires à la mer (Mont Chauve, Mont Agel), ne laissent qu'une très étroite bande littorale. En direction de la frontière Italienne les Préalpes plongent abruptement dans la mer, à plusieurs centaines de mètres d'altitude. Le cap Martin et le cap Ferrat sont les deux principaux promontoires de cette portion de littoral.

Les **Paillons** compartimentent ces Préalpes niçoises : Paillon de Contes dominé à l'ouest par la chaîne du Féron (1 412 m), Paillon de l'Escarène, dominé à l'est par le Mont Agel (1 110 m).

A noter qu'au sein de cette section élémentaire, entre Nice et Menton, que trois routes célèbres sillonnent les hauteurs dominant les plages. Il s'agit de la Grande, la Moyenne et la Basse Corniche.



Le Cap-Martin

III OCCUPATION DU SOL

Cette partie s'inscrit au droit de la basse vallée du Var et de l'agglomération niçoise jusqu'à la frontière Italienne en passant à proximité de Monaco et par la commune de Menton. L'occupation du sol¹, comme le montre le tableau ci-dessous, est dominée par le milieu naturel (49%) et l'urbanisation (40%).

Longueur (km)	Surface (km ²)	Occupation du sol					
		Milieu urbanisé ou urbanisable		Milieu agricole		Milieu naturel	
		Surface	%	Surface	%	Surface	%
20	140	45	32	2,1	2	93,8	67

Le milieu naturel concerne principalement les Préalpes de Nice qui sont compartimentés par le Paillon de Contes et le Paillon de l'Escarène.

L'urbanisation concerne les pôles urbains du littoral, marqué par Nice, les abords de Monaco et Menton.

Ce secteur reste très peu concerné par des terres agricoles (2% de l'occupation du sol). Elles sont disséminées et occupent des surfaces restreintes.

¹ La répartition de l'occupation du sol présentée ici est issue des Plans Locaux d'Urbanisme –PLU- (source : bases de données de la DRE PACA, disponibles sur le site internet du Centre Régional de l'Information Géographique (CRIGE PACA) relative au PLU généralisé de la région PACA). Nous avons regroupé les différents zonages en 3 catégories :

- Le milieu urbanisé et urbanisable, qui comprend les zones urbanisées (UA, UB, UC, UX...) et les zones naturelles destinées à l'extension urbaine (NA ; les zones NA comprenant les zones ouvertes à l'urbanisation et les réserves foncières urbanisables après modification du PLU) ;
- Le milieu agricole, qui comprend les zones NC (zones de richesses naturelles protégées notamment en raison de la valeur agricole des terres) ;
- Le milieu naturel, qui comprend les zones ND : zones protégées pour la qualité des sites et des paysages ou pour l'existence de risques naturels (inondations, glissements de terrain...).

IV ANALYSE DES ENJEUX

IV.1 RESSOURCE EN EAU

IV.1.1 LE CONTEXTE

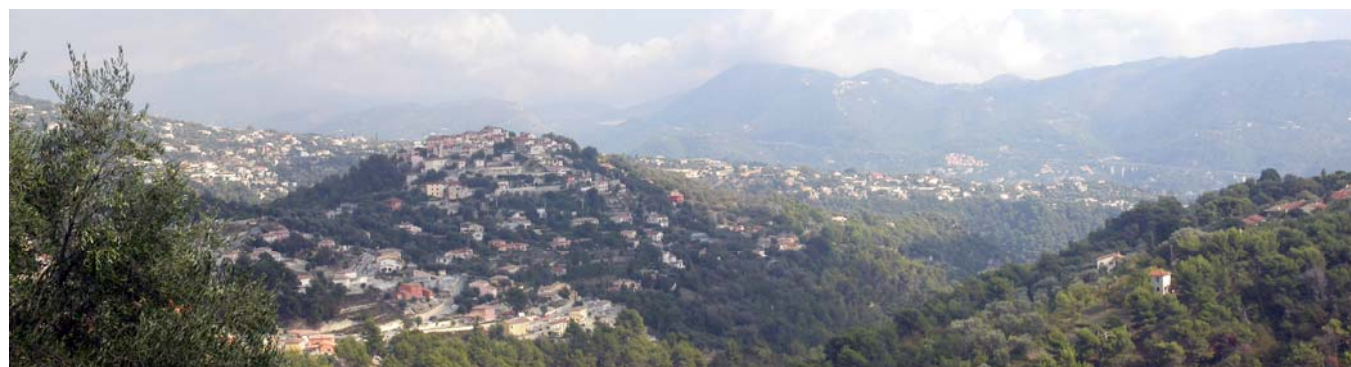
Le couloir d'étude recoupe de profondes vallées qui restent cependant peu étendues. Au droit du couloir d'étude, les cours d'eau présentent les caractéristiques suivantes (d'ouest en est) :

Le Magnan

- L'objectif de qualité de ses eaux est de classe bonne (1B) ;
- Il présente un champ d'inondation ;
- Elle se jette dans la Méditerranée au niveau de la Baie des Anges.

Le Gabre

- L'objectif de qualité de ses eaux est de classe moyenne (2) ;
- Il est classé en 2^{ème} catégorie piscicole en bordure du couloir d'étude ;
- Il présente un vaste champ d'inondation ;
- Il se jette dans la Méditerranée au niveau de la Baie des Anges.



Vue du village de Falicon dominant la vallée du Gabre

Le Paillon de Contes

- L'objectif de qualité de ses eaux est de classe bonne (1B) ;
- Il est classé en 2^{ème} catégorie piscicole ;
- Il fait l'objet du contrat de rivière « Les Paillons » ;
- Il présente un champ d'inondation ;
- C'est un affluent du Gabre.

Le Gorbio

- L'objectif de qualité de ses eaux est de classe bonne (1B) ;
- Il présente un champ d'inondation en aval de son cours ;
- Il se jette dans la Méditerranée.

Le Borrigo

- L'objectif de qualité de ses eaux est de classe bonne (1B) ;
- Il présente un champ d'inondation ;
- Il se jette dans la Méditerranée.

Le Caréi

- L'objectif de qualité de ses eaux est de classe bonne (1B) ;
- Il présente un champ d'inondation ;
- Il se jette dans la Méditerranée.

L'ouest du couloir d'étude est concerné par une partie du SAGE « Nappe et basse vallée du Var » qui est en cours d'élaboration et dont fait l'objet le Var. A l'ouest, on recense aussi le contrat de rivière de la baie d'Antibes à Cap d'Ail.

Pratiquement tout le couloir d'étude recoupe un **aquifère complexe du domaine alpin**, néanmoins, au sud-ouest, une petite zone entre Nice et La Turbie fait partie d'un aquifère karstique.

Il présente également 8 points de captage mis en place pour l'agriculture et/ou l'industrie. Ces captages concernent les eaux souterraines.

Par ailleurs, 13 sites de captages d'eaux souterraines sont utilisés pour la distribution d'eau potable.

De plus, 9 périmètres de protection éloignés de captage d'eau potable (AEP) sont recensés dans la bande d'étude. Deux périmètres couvrent la large de la bande d'étude au niveau des communes de Peille, Peillon, La Turbie, Eze et Cantaron.

Les points d'eau à vocation de loisirs sont recensés le long de la Côte : à Nice, Eze, Roquebrune-Cap-Martin et à Menton.

Les caractéristiques de ces captages sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Nom commune	Volume capté milliers m ³	Type d'usage	Type de milieu	Source
CANTARON	20,3	Irrigation par ruissellement	Eau souterraine	Agence de l'eau
CANTARON	42,8	Distribution publique	Eau souterraine	Agence de l'eau
CANTARON		Distribution publique	Eau souterraine	Sandre
CANTARON		Distribution publique	Eau souterraine	Sandre
CANTARON	347,9	Distribution publique	Eau souterraine	Agence de l'eau
CASTELLAR	56,6	Distribution publique	Eau souterraine	Agence de l'eau
CASTILLON	28	Distribution publique	Eau souterraine	Agence de l'eau
DRAP	13	Industriel	Eau souterraine	Agence de l'eau
DRAP	525,9	Distribution publique	Eau souterraine	Agence de l'eau
GORBIO	55,5	Distribution publique	Eau souterraine	Agence de l'eau
NICE	224	Industriel (restitution directe)	Eau souterraine	Agence de l'eau
NICE	1303	Industriel ou agricole	Eau souterraine	Agence de l'eau
NICE	1	Industriel ou agricole	Eau souterraine	Agence de l'eau
NICE	10	Industriel ou agricole	Eau souterraine	Agence de l'eau
NICE	38	Industriel ou agricole	Eau souterraine	Agence de l'eau
PEILLE	1314	Industriel (restitution directe)	Eau souterraine	Agence de l'eau
PEILLE	335,6	Distribution publique	Eau souterraine	Agence de l'eau
PEILLE	33,1	Distribution publique	Eau souterraine	Agence de l'eau
PEILLON	141,7	Distribution publique	Eau souterraine	Agence de l'eau
LA TURBIE		Distribution publique	Eau souterraine	Sandre
LA TURBIE	0	Distribution publique	Eau souterraine	Agence de l'eau

Source : Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (2002) et Sandre (2006)
Les données fournies par le Sandre ne renseignent pas sur les volumes captés.

A noter que le captage de La Turbie n'a à priori pas été utilisé en 2002.

Depuis les premières études de l'état initial du fuseau réalisées en 2004, le couloir d'étude compte 3 nouveaux captages souterrains d'alimentation en eau potable sur les communes de Cantaron et La Turbie.

Le recensement des zones inondables par le Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau (Sandre) en France a évolué des dernières années ce qui nous a permis une révision de ce facteur dans le couloir d'étude.

De plus, un nouveau contrat de rivière est apparu à l'ouest concernant la baie d'Antibes et le Cap d'Ail.

IV.1.2 LES ENJEUX

Des zones de différentes tailles sont localisées en **enjeu très fort**. Elles correspondent aux périmètres de protection éloignés de captages d'eaux souterraines. Les points de captages d'eau potable sont également recensés en tant qu'**enjeu très fort** mais sont ponctuels et localisés sur l'ensemble du couloir d'étude.

Les parties centrale et ouest du couloir d'étude présentent principalement des **enjeux forts (1 site)** du fait des 2 contrats de baie de rivières « Les Paillons » et « Baie d'Antibes à Cap d'Ail » et du SAGE « Nappe et basse vallée du Var ».

Le cours d'eau Paillon-des-Contes et son affluent principal font l'objet d'un objectif de qualité 1A et sont classés en 2^{ème} catégorie piscicole sont également recensés en **enjeux forts**.

Au sein du couloir d'étude, on ne recense qu'une seule zone à **enjeu moyen**. Celle-ci correspond à l'aquifère karstique de La Turbie.

Plus localement, les cours d'eau faisant l'objet d'un objectif de qualité 1B ainsi que les points de captages d'eaux superficielles pour l'agriculture et/ou l'industrie sont également recensés en **enjeu moyen**.

Le cours d'eau principal en termes d'enjeu concerne le Paillon de Contes qui est difficilement évitables.

Les zones inondables des différents cours d'eau sont aussi des enjeux importants et sont inévitables.

Certains périmètres éloignés de protection de captages AEP qui occupent toute une section du couloir d'étude représentent également des enjeux importants et inévitables.

Enfin, le contrat de baie, les deux contrats de rivière et le SAGE du Var sont également des enjeux importants au sein du couloir d'étude.

IV.2 MILIEU NATUREL

IV.2.1 LE CONTEXTE

Le couloir d'étude s'étend depuis les environs de l'agglomération niçoise à la frontière Italienne. Il s'inscrit à proximité de la Corniche de la Riviera, longe la célèbre Côte d'Azur et franchit les Préalpes de Nice.

Le couloir d'étude rencontre plusieurs zones contraintes du point de vue du milieu naturel :

Les collines niçoises

Le site, caractérisé par une morphologie très particulière, comporte des vallons humides, ombragés, très étroits et exceptionnellement profonds, appelés localement vallons obscurs. La porosité de la roche permet à toute la formation de constituer un réservoir d'eau qui retarde l'assèchement des sols de plusieurs semaines. Les canyons très encaissés, les tunnels et les voûtes présentent un intérêt géomorphologique exceptionnel.

Ces vallons sont le siège d'une végétation à affinité subtropicale et montagnarde comprenant des espèces très peu fréquentes. Ils abritent notamment des espèces montagnardes en situation abyssale (espèces plutôt montagnardes se développant là pratiquement au niveau de la mer) cohabitant avec des éléments de la flore subtropicale humide et diverses fougères. Ils ont une forte valeur patrimoniale faunistique, floristique et géomorphologique et abritent trois habitats prioritaires de la directive Habitats. On recense d'ailleurs sur ce territoire plusieurs prescriptions réglementaires et un site Natura 2000 :

- SIC Vallons obscurs de Nice et de Saint Blaise, référencé FR9301569 ;
- APPB « Vallons de Saint Pancrase, de Magna, de Lingostières et des vallières » (FR3800576) ;
- ZNIEFF de type II, « Mont Chauve », référencé 06-120-100 ;
- ZNIEFF de type II, « Mont Macaron - mont de l'Ubac », référencé 06-121-100 ;
- ZNIEFF de type II, « Forêt de Blausasc », référencé 06-119-100.

Les collines de Nice font aussi parties des zones concernées par la loi Littoral.

La Riviera

Les Corniches de la Riviera sont des milieux très remarquables du thermo-méditerranéen : la série de végétation du Caroubier est climacique en France uniquement entre Nice et Menton. On y observe des stades de dégradation de cette série très intéressants (groupements à Euphorbe arborescente). Cet espace remarquable fait l'objet d'un SIC « Corniche de la Riviera », référencé FR9301568.

Située à l'est de Nice, cette zone intègre une grande partie des chaînons calcaires formés par les écaillles frontales de l'arc de Nice. Les différentes collines se présentent sous la forme d'un plateau sommital et de versants plus ou moins abrupts selon la nature du substrat. Ces collines sont répertoriées comme zones d'intérêt écologique :

- ZNIEFF de type I, Tête de Chien, référencé 06-100-107 ;
- ZNIEFF de type I, Grande Corniche et plateau de la Justice, référencé 06-100-127 ;
- ZNIEFF de type I, Libac - baou Roux, référencé 06-100-106 ;
- ZNIEFF de type II, Collines de Rappalin et de la Coupière, référencé 06-114-100 ;
- ZNIEFF de type II, Mont Vinaigrier – observatoire, référencé 06-118-100.

Le territoire compte aussi des Espaces naturels sensibles, des zones concernées par la loi Littoral et 2 Propriétés du Conservatoire du Littoral

Les Préalpes

Le massif montagneux littoral surplombant la ville de Menton est un site accueillant une des deux seules populations françaises de Phyllodactyle en situation continentale, et la seule station française de la Centaurée alpine. La vallée du Cari et les collines de Castillon sont recensés comme un site natura 2000 important du territoire : SIC, référencé FR9301567.

Les massifs montagneux entre les communes de Drap et Sainte-Agnès sont une belle région formée de collines et de ravins boisés appartenant à l'étage méditerranéen (Peuplier blanc, Charme houblon, Chêne pubescent, Pin d'Alep ...). Ce secteur présente un grand intérêt historique par la présence d'éléments de l'aménagement rural traditionnel ancien (canaux d'irrigation, terrasses de culture..). Les vallons sont creusés à leur base en canyons formant parfois des boyaux où règne un microclimat particulier (forte hygrométrie et températures relativement basses). Ces sites sont uniques en Europe par la rareté des espèces qu'ils contiennent et la particularité des groupements biotiques qui s'y développent. Les faciès géomorphologiques de cet ensemble sont très proches de ceux rencontrés dans les vallons obscurs de la Plaine du Var. De plus, placés dans une situation bioclimatique comparable, on y rencontre les mêmes biotopes. Ces territoires sont classés en plusieurs ZNIEFF :

- ZNIEFF de type I, Plateau Tercier - la Lare - cime de Rastel, référencé 06-100-108 ;
- ZNIEFF de type I, Adrets de Fontbonne et du mont Gros, référencé 06-100-104 ;
- ZNIEFF de type I, Sainte-Agnès, référencé 06-100-123 ;
- ZNIEFF de type I, Mont Agel, référencé 06-100-125 ;
- ZNIEFF de type II, Chaînons frontaliers de Sospel à Menton, référencé 06-116-100.

On recense également deux propriétés du Conservatoire du littoral, une au nord de Villefranche-sur-Mer et une au nord de Roquebrune-Cap-Martin.

ZPS : zone de protection spéciale
ZICO : zone d'importance pour la conservation des oiseaux
PIG : projet d'intérêt général
ZNIEFF : zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique
SIC : proposition de sites d'importance communautaires

Depuis les premières études de l'état initial du fuseau réalisées en 2004, les espaces naturels remarquables du couloir d'étude ont évolué. Les périmètres et la nature des prescriptions réglementaires ont changé. Ainsi, on constate :

- **Les sites éligibles ont disparu suite à sa présentation à la Commission Européenne.**
- **Les ZNIEFF I et II se sont transformées avec le passage aux ZNIEFF de 2^{ème} génération. La ZNIEFF de type II des Préalpes a disparu.**
- **Le nombre de ZNIEFF I a augmenté permettant la préservation des massifs montagneux des Préalpes entre les communes de Saintes-Agnès et Drap.**
- **Les Corniches de la Riviera sont l'objet de vastes ENS entre Nice et La Turbie.**

IV.2.2 LES ENJEUX

Les zones à **enjeu très fort** se situent principalement au niveau des Corniches de la Riviera (au centre), La vallée du Cari et les collines de Castillon (à l'est). Elles correspondent à des SIC.

Les zones à **enjeux forts** sont localisées au niveau des reliefs des massifs montagneux des Préalpes des communes de Sainte-Agnès, Peille, Peillon et Drap.

Quelques enjeux moyens sont présents au nord de la bande d'étude. Il s'agit des collines niçoises prescrites ZNIEFF de type II.

La Riviera et les Préalpes constituent les principaux enjeux du territoire. Les Corniches de la Riviera seront évitables.

Les massifs montagneux qui forment La Riviera et les Préalpes ne pourront pas être contournés. Cependant un franchissement en tunnel et un rapprochement avec l'autoroute A8 devraient permettre de réduire les impacts sur ces sites remarquables et sensibles du couloir d'étude.

IV.2.3 LES ZONES IMPORTANTES POUR LA BIORDIVERSITE

La préservation de la biodiversité est aujourd'hui un enjeu international.

Dans le cadre d'un projet d'infrastructure linéaire telle qu'une LGV, l'effet potentiel principal sur la biodiversité est la fragmentation de l'espace. Dans la perspective d'un développement durable, la préservation de la biodiversité, et donc des zones importantes pour la biodiversité, apparaît comme un enjeu environnemental majeur.

La prise en compte des zones importantes pour la biodiversité a consisté ici à mettre en évidence les zones non fragmentées d'intérêt écologique. Ce travail a été mené à partir de l'identification des éléments générateurs de fragmentation 2 et de la prise en compte des zones d'enjeux écologiques décrites précédemment (zones à enjeux très forts, forts et moyens, hors ZNIEFF géologiques).

La carte ci-contre présente les zones d'intérêt écologique non fragmentées à l'échelle de l'aire d'étude.

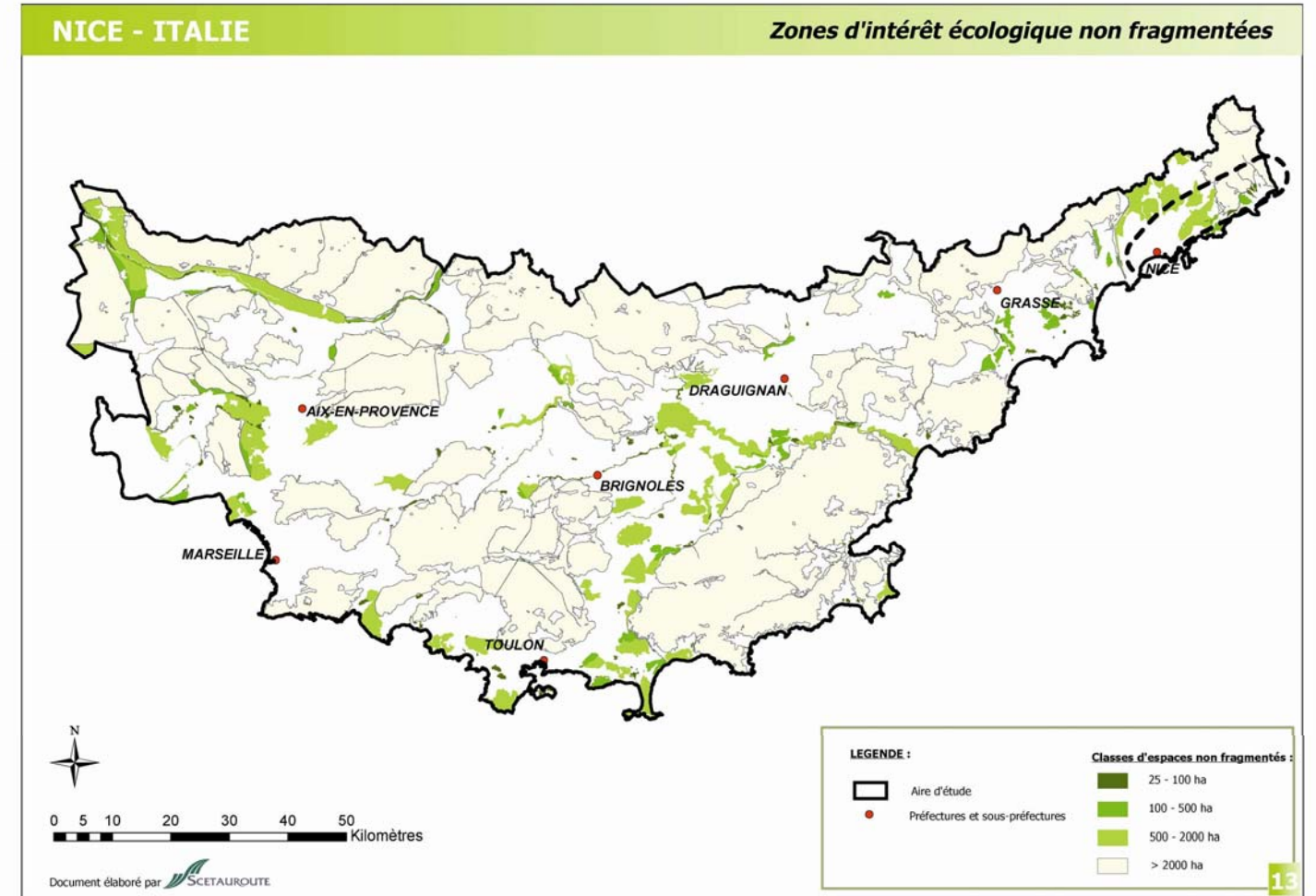
Ce couloir d'étude s'étend entre Nice et la frontière italienne. Il se situe dans un contexte fortement urbanisé le long du littoral.

L'agglomération de Nice, caractérisée par son développement urbain, se détache nettement sur la carte ci-contre ; fragmentant près d'un tiers du couloir d'étude à l'ouest.

Les espaces non fragmentés d'intérêt écologique sont bien représentés dans les 2 tiers est du couloir d'étude. Ils concernent essentiellement la Corniche de la Riviera au centre (zones entre 500 et 2 000 ha) et les Préalpes à l'est (zones supérieures à 2 000 ha).

La réévaluation des espaces naturels remarquables depuis 2004 a conduit à quelques modifications concernant les zones d'intérêt écologique du fuseau. Au centre la Riviera et les premiers massifs des Préalpes font l'objet de nouvelles zones d'intérêt écologique (zones entre 500 et 2 000 ha). A l'est, au niveau des Préalpes et des massifs transfrontaliers, les grands espaces d'intérêt écologique (> 2 000 ha) se sont étendus.

Le projet devra traverser toutes ces zones sensibles risquant de les fragmenter. Néanmoins, un rapprochement avec l'autoroute A8 existante et le franchissement en tunnel des massifs devraient permettre de réduire cet impact.



IV.3 MILIEU HUMAIN

IV.3.1 LE CONTEXTE

Urbanisme

La population de la Côte d'Azur se concentre principalement sur la zone littorale, autour des grands centres urbains de Nice, Villefranche-sur-Mer, Eze, La Turbie, Roquebrune-Cap-Martin, Beausoleil et Menton. Avec une démographie stable, Nice, un peu plus à l'ouest, occupe toujours le rang de cinquième ville de France et influence beaucoup ce territoire côtier. Le dénominateur commun à toutes les villes de la Côte est l'urbanisation « intensive ».

On y retrouve donc un habitat aggloméré à dense. En effet de très nombreuses constructions envahissent la Côte et la plupart des villes et des villages y sont devenus des stations balnéaires avec leurs plages aménagées, leurs ports de plaisance, leurs commerces et leurs services.



Le Cap-Martin et les gratte-ciel de Monte-Carlo

A cette côte très urbanisée correspond un arrière-pays étonnement varié du point de vue des habitats. En effet, à l'évocation de l'arrière-pays méditerranéen, les villages perchés viennent tout de suite à l'esprit. Pourtant il ne faut pas occulter les autres types d'habitat rural. Du village de plaine à l'habitat isolé, l'organisation architecturale présente un vaste éventail de caractères distinctifs.

Ainsi, les bourgs de l'arrière-pays présentent une architecture ronde ou ovale qui se distingue de loin. Depuis le milieu du XX^{ème} siècle le noyau de ces bourgs bien organisé s'est vu flanqué de périphéries désordonnées qui tentent de s'organiser le long des voies de communication aménagées dans la plaine. A ces bourgs s'opposent un habitat dispersé aux maisons isolées qui est présent sur l'ensemble de la région.

Le couloir d'étude Nice - Italie s'inscrit entre mer et montagne. Ainsi, dans sa partie ouest, la ville de Nice présente un habitat aggloméré développé et un habitat dense. Sur le reste du couloir d'étude, on retrouve un habitat aggloméré le long du littoral et la présence des Préalpes de Nice a eu pour conséquence la mise en place d'un habitat diffus dans l'arrière pays avec de nombreux villages perchés. Saint-Agnès est d'ailleurs le village perché le plus haut d'Europe à 800 m d'altitude.



Vue sur Peillon depuis la RD21

Au sein du couloir d'étude, les pôles **d'habitat aggloméré** sont concentrés au niveau des centres urbains de Saint-Paul, Cagnes-sur-Mer, Saint-Laurent-du-Var, Nice, Villefranche-sur-Mer, La Turbie, Peille, Beausoleil, Monaco, Roquebrune-Cap-Martin et Menton.

Un **habitat dense** est recensé au niveau de Nice, Falicon, Saint-André, Contes, La Trinité, Villefranche-sur-Mer, Cantaron, Drap, Blausasc, Eze, Peillon, Peille, La Turbie, Beausoleil, Gorbio, Sainte-Agnès, Roquebrune-Cap-Martin, Castellar et Menton.



Vue sur La Turbie et le Mont Agel depuis la RD2564

La présence de centres urbains importants et de réseaux de déplacement assez développés ont permis l'implantation de **zones d'activité**. Elles sont localisées principalement au niveau des communes du littoral et le long des voies ferrées.

La forte progression démographique locale nécessite par ailleurs la délimitation de **zones d'urbanisation future**. Du fait de l'augmentation du prix des biens fonciers, ces zones se développent à l'écart des grands centres urbains : ainsi, au niveau du couloir d'étude, ces zones sont nombreuses, de petites tailles et dispersées.

Au sein du couloir d'étude, la ville de Nice concentre 10 hôpitaux (dont 9 à Nice et en périphérie) et un établissement d'enseignement supérieurs à 10 hectares à Nice.

On note la présence d'un terrain militaire (champ de tir) au sud de Peillon et un second au niveau du Mont Agel.

Infrastructures et principaux réseaux

Comme en partie ouest, la situation géographique et topographique spécifique du couloir d'étude a généré un aménagement conséquent des infrastructures de transport. On recense notamment :

- L'A8 (A7 - Aix / Nice). Le couloir d'étude s'inscrit le long du tracé de l'A8 ;
- La RN7. Le couloir d'étude s'inscrit à peu près sur le tracé de la RN7 ;
- La voie ferrée venant de Marseille et longeant la Côte depuis Saint-Raphaël jusqu'à la frontière italienne ;
- La voie ferrée venant de l'arrière pays, qui passe par la vallée du Var et qui s'arrête à Nice ;
- La voie ferrée partant de Nice pour desservir l'arrière pays.

Il en va de même pour les réseaux : le couloir d'étude recoupe un nombre important de réseaux électriques THT – 90kV.

Il est également recensé quatre pylônes et tours télécoms de plus de 50 m au centre du couloir d'étude. La section élémentaire recoupe également 1 réseau électrique THT – 90kV sur toute sa longueur.

Le couloir d'étude recoupe dans sa partie ouest un réseau de transport de fluide entre Falicon, Nice et La Turbie.

Loisirs et tourisme

Les sections élémentaires s'inscrivent dans une région très touristique.

D'ailleurs le Var est encore le premier département touristique français pour les nuitées. La population fait plus que doubler l'été. Les Alpes-Maritimes ne sont pas en reste, loin de là, et reçoivent chaque année près de 10 millions de visiteurs.

Au sein de la section élémentaire sont recensés de nombreux terrains de sport (29) ainsi qu'un golf sur la commune de Peille.

On rencontre également une base de loisirs à Nice. A l'est, le couloir d'étude passe en bordure du parc de loisirs Koaland au niveau de Roquebrune-Cap-Martin.

Plusieurs chemins de grande randonnée sont recoupés, d'ouest en est : le GR5, le GR51 qui s'inscrit sur les ¾ du couloir d'étude et le GR52 qui traverse transversalement le couloir d'étude dans sa partie est.

Risques technologiques et sols pollués

On recense trois carrières :

- une au niveau de Saint-André et Falicon,
- la seconde sur la commune de Blausasc en bordure du couloir d'étude,
- la troisième au nord-ouest de la Turbie au niveau de l'A8.



Vue sur la carrière de Saint-André

Aucun périmètre de concession minière ni de zone de travaux souterrains ne sont recensés dans le couloir d'étude.

On recense 4 sols pollués à Nice, 1 à Villefranche-sur-Mer, 2 à la Trinité et 1 à Roquebrune-Cap-Martin.

La commune de Peillon compte 1 silo de céréales soumis à autorisation.

Depuis 2004, l'habitat dense a été réévalué au sein du projet. Son classement est passé d'enjeu fort à très fort modifiant fortement le profil des enjeux du projet concernant le milieu humain.

IV.3.2 LES ENJEUX

Au sein du fuseau, les **enjeux très forts** sont principalement recensés autour de Nice et le long du littoral. Ces enjeux correspondent à un habitat de type aggloméré et dense. En effet, la population de la Côte d'Azur se concentre principalement sur la zone littorale, autour des grands centres urbains Nice, Villefranche-sur-Mer, Eze, La Turbie, Roquebrune-Cap-Martin, Beausoleil et Menton. De plus cette population est très développée.

Deux zones à **enjeux forts** sont principalement recensées au centre du couloir d'étude. Ces zones au camp militaire près de Peille et Peillon.

Dans la partie est du couloir d'étude, on recense d'importantes zones à **enjeux moyens** au niveau des Préalpes. Ces zones correspondent à un habitat de type diffus.

Les principaux enjeux en termes de milieu humain sont les habitats de type aggloméré et dense que l'on recense principalement à Grasse et le long de la Côte d'Azur au niveau des grandes agglomérations de Nice et Menton ainsi que sur toute la bande littorale.

IV.3.3 LES ZONES DE CALME

La section élémentaire Nice-Italie est très fortement urbanisée sur l'ensemble du linéaire. Cette section élémentaire est aussi très dense en matière de voies bruyantes sur l'ensemble du linéaire.

En particulier la section élémentaire est parcourue par:

- La voie ferrée reliant Marseille à Vintimille effleurée au Sud du fuseau à proximité de Nice.
- L'A8 sur l'ensemble du linéaire;
- Les RN98 et RN202;
- De très nombreuses voiries diverses dont la RD36 et RD1015 qui recoupent transversalement cette section élémentaire.

Nice et son agglomération constituent la zone urbaine principale. Toute la frange côtière est aussi très urbanisée.

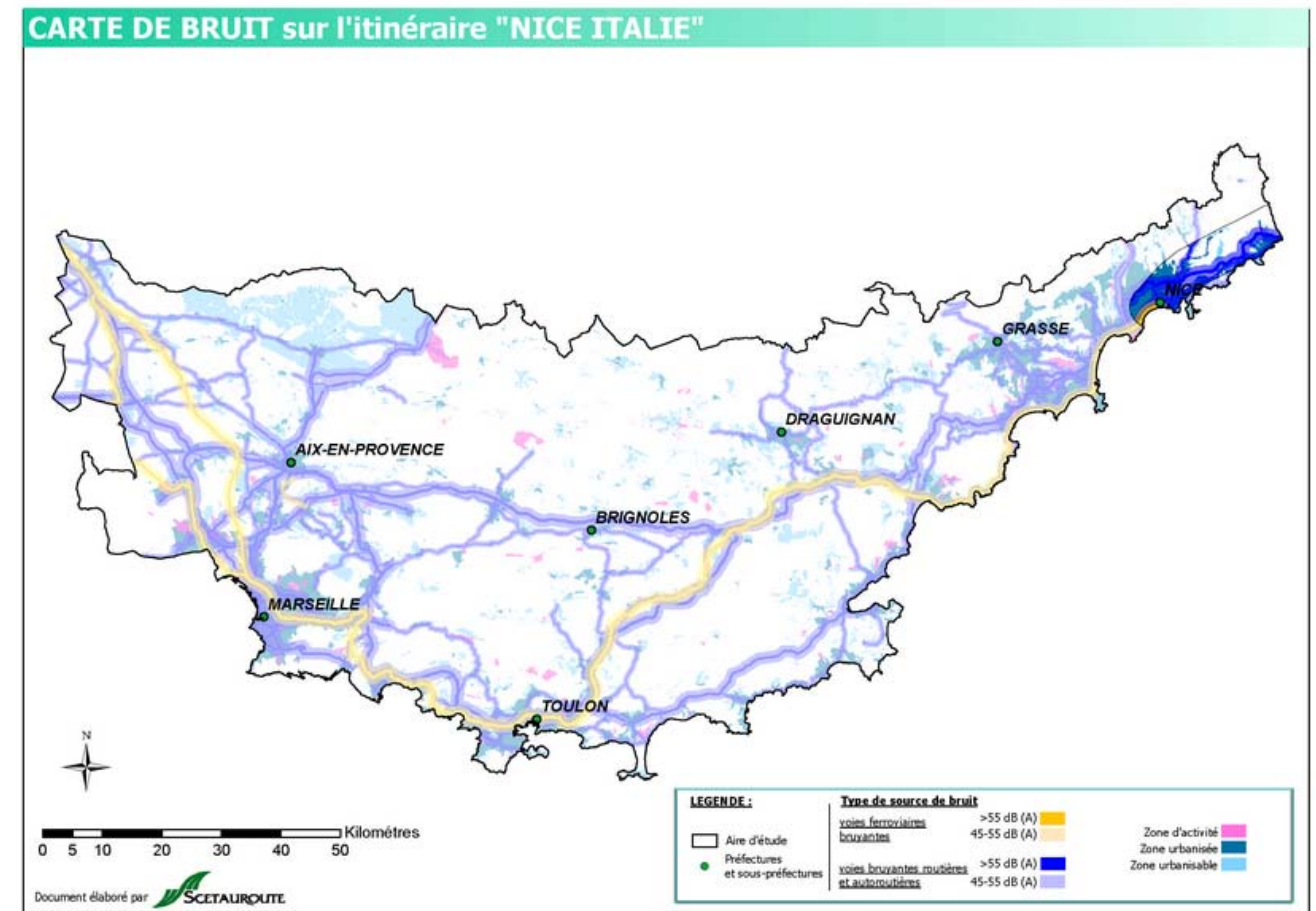
Une zone calme apparaît le long de la rivière Var à l'Ouest de celle-ci. Cette zone est cependant enclavée. L'arrière pays niçois montagneux est aussi en zone calme, on peut citer le secteur de Peillon, Peille et Ste Agnès.

La rivière le Var constitue, pour la LGV, un franchissement important à l'Ouest de Nice.

32 % de la surface de cette section élémentaire est urbanisée.

35 % seulement de la surface de cette section élémentaire peut être considérée comme recelant des zones calmes (cf. tableau ci-dessous).

	S (km ²)	Pourcentage
Surface de la zone d'étude (km ²)	215	100 %
Surface impactée par le bruit routier et ferroviaire (km ²)	116	54 %
Surface impactée par les zones urbaines (km ²)	96	45 %
Recouvrement des zones	73	34 %
Total Surface Bruyante	139	65 %



IV.4 AGRICULTURE ET SYLVICULTURE

IV.4.1 LE CONTEXTE

En raison du prix de la terre proche du littoral, les cultures peu rentables ont été délaissées au profit des cultures fruitières, maraîchères et florales. D'ailleurs, le Var et les Alpes-Maritimes sont les premiers producteurs français de fleurs coupées.

L'ensemble des surfaces agricoles représente environ 1,5% du couloir d'étude.

Ces terres agricoles se répartissent sur l'ensemble du couloir d'étude de façon ponctuelle, occupant de petites surfaces très disséminées.

On recense surtout des oliveraies un peu partout à l'est de Nice au niveau de l'arrière pays et des Préalpes. Le couloir d'étude se localise d'ailleurs au sein des périmètres des Appellations d'Origine Contrôlée « Olive de Nice » et « Bellet ».

La moitié sud de la bande d'étude, côté littorale, ne compte quasiment pas de culture.

On recense **6 Contrats Territoriaux d'Exploitation** au sein du couloir d'étude répartis comme suit :

- 1 à Nice,
- 2 à Cantaron,
- 1 à Eze,
- 1 à Peille,
- 1 à Castellar.

Les forêts couvrent plus de la moitié de la superficie du couloir d'étude. Elles sont principalement réparties au niveau des reliefs. Il existe une relative similitude entre l'implantation des surfaces boisées et des plus fortes pentes. Les boisements sont répartis sur l'ensemble du couloir d'étude. On recense à la fois des forêts publiques et des forêts privées.

Le couloir d'étude s'inscrit en bordure d'une forêt domaniale située au niveau de Blausasc.

D'un point de vue global les profils agricoles et sylvicoles ont peu changé. Les évolutions portent essentiellement sur les CTE et CAD. De plus, la modification de la section élémentaire a conduit à l'éloignement de ce dernier et de la vallée du Var, un important territoire agricole. Les contrats CTE et CAD étant limités dans le temps, leurs nombres par communes ont aussi évolué depuis 2004 (23 → 6).

IV.4.2 LES ENJEUX

L'ensemble de la section élémentaire compte très peu de zones à **enjeux très forts**. Elles représentent **les terres agricoles**, essentiellement des oliveraies disséminées sur la bande d'étude.

Des zones d'**enjeux forts** sont recensées au centre. Il s'agit principalement de la forêt domaniale Terres Gastes et des forêts publiques (régionales, départementales ou communales).

Les zones d'**enjeux moyens** dominent l'ensemble du couloir d'étude. Ces zones correspondent aux forêts privées.

Les principaux enjeux en termes d'agriculture-sylviculture sont les oliveraies disséminés sur l'ensemble de l'aire. Ces zones sont de petites tailles et pourront pour la majorité être évitées.

IV.5 PATRIMOINE ET PAYSAGE

La thématique « patrimoine et paysage » a fait l'objet d'une analyse complémentaire au travail réalisé dans le cadre de l'étude de l'état initial.

A partir des données issues de l'état initial, complétées par des visites de terrain, les parcours pittoresques, sites et territoires suivants ont été identifiés :

- ↪ Les sites et micro-paysages reconnus pour leur intérêt paysager ou pittoresque²,
- ↪ Les points de vue et leur cône de vision de 2 km,
- ↪ Les tables d'orientation et leurs champs de vision³ de 2 km,
- ↪ Les villages perchés et les silhouettes bâties significatives ainsi que leurs abords de 2 km,
- ↪ Les parcours pittoresques en rase-campagne des cartes Michelin et leur bande de 2 km,
- ↪ Les parcours pittoresques en forêt des cartes Michelin et leurs bandes de 500 m,
- ↪ Les chemins de Grande Randonnée et leurs bandes de 500 m.

La distance de deux kilomètres correspond à la distance maximale jusqu'à laquelle une infrastructure telle qu'une LGV occupe une partie importante du champ de vision et vient donc potentiellement porter atteinte à la qualité ou l'intégrité des paysages. Au-delà de deux kilomètres, la LGV est bien visible, mais ne s'impose plus, elle se noie dans la masse des terres. De la même manière, la co-visibilité avec les villages perchés et les silhouettes bâties significatives pourra être potentiellement dénaturée à l'intérieur d'un cône de 2 km de rayon autour de ces lieux.

Les arcs des cônes de vision représentés correspondent approximativement au territoire perçu depuis les vues et panoramas et celui à l'intérieur duquel les villages perchés et les silhouettes bâties sont visibles.

Il n'a pas été attribué d'enjeu systématique aux itinéraires touristiques. Ces itinéraires traversant des portions de territoires ne possédant pas de qualités paysagères particulières, seules les autres portions plus pittoresques de ces itinéraires ont été 'ourlés' d'un territoire d'enjeu. Tout naturellement, lorsque ces portions pittoresques de routes traversent des forêts, la zone sensible est plus mince (500 mètres). Lorsque, au contraire, la route est en rase campagne, les abords sont plus larges (2 kilomètres). D'autres routes permettant de percevoir des paysages emblématiques et remarquables ont été également ourlées de façon semblable.

Les chemins de Grandes Randonnées sont aussi des itinéraires privilégiés de découverte paysagère du territoire. Etant moins fréquentés que les routes, ils ont été ourlés d'une bande sensible de 500 m.

Par ailleurs, les paysages emblématiques non protégés ou paysages remarquables⁴ sont mentionnés lorsqu'ils sont recoupés par le couloir d'étude.

Les sites et micro-paysages reconnus pour leur intérêt paysager ou pittoresque ont été classés en enjeu fort. Les points de vue et les parcours ont été retenus comme des enjeux forts mais n'ont pas été pris en compte dans le calcul des surfaces d'enjeux ; étant donné que les champs de vision qui leur sont associés apparaissent difficilement quantifiables.

² Ces sites et micro-paysages ont été identifiés à partir de l'atlas paysager des Bouches-du-Rhône et d'une visite de terrain.

³ Le champ de vision est la mesure de ce qui est perceptible par les yeux d'un observateur. Il peut être contraint par des plans (premiers plans) et divers obstacles ; on dit alors qu'il est restreint ou orienté. Lorsqu'aucun obstacle ne se trouve en premier plan, il peut alors être plus large et plus vaste. Dans le cadre des espaces extérieurs, le champ de vision change constamment pour un observateur en mouvement et il peut être plus ou moins large et profond en fonction des conditions météorologiques.

⁴ Tels que définis par l'atlas paysages des Bouches du Rhône et la DTA 13 en cours de finalisation, l'atlas paysages de Vaucluse, la DTA 06 et l'atlas paysages des Alpes Maritimes, par le schéma départemental des carrières du Var, par l'étude Durance : Paysages, Patrimoine et Milieux Naturels du val de Durance.

IV.5.1 LE CONTEXTE

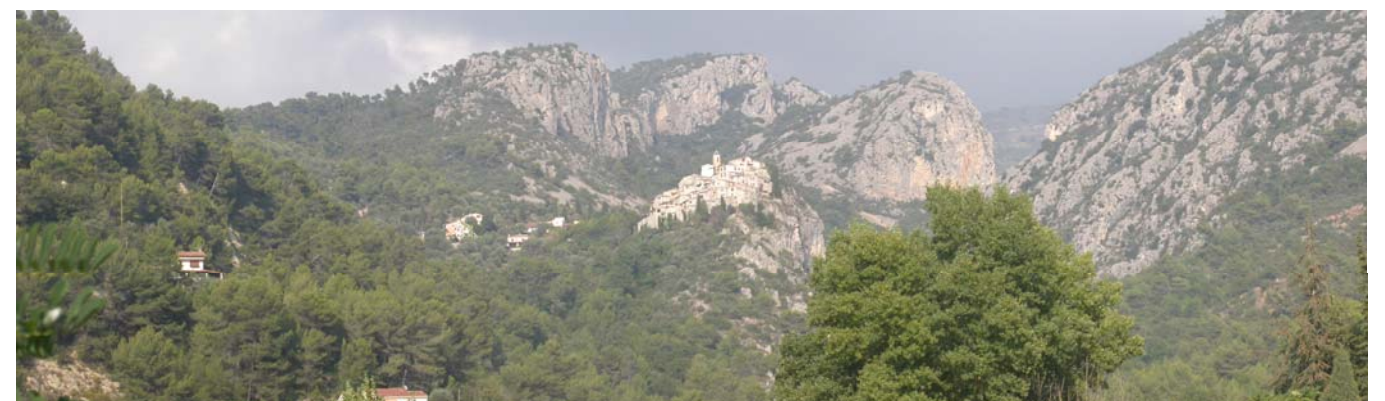
Le Paysage

La section élémentaire est d'une grande richesse paysagère, tant par le relief parfois fort accidenté qu'ils traversent, que par la réputation de leurs paysages allant bien au-delà de nos frontières. Elle traverse d'ailleurs l'unité paysagère remarquable de la Riviera.

La section élémentaire traverse les collines niçoises. Ce secteur est constitué d'un relief tourmenté, dominé par le mont Chauve culminant à 854 m. Les pentes y sont aménagées en restanques pour la culture de l'olivier, de la vigne et des arbres fruitiers. L'olivier y est encore aujourd'hui très présent, mais la culture fruitière est quant à elle en nette régression. C'est un pays de villages perchés comme Gairaut, Falicon, Peille et Peillon qui, malgré la frénésie touristique de la Côte, ont su garder leur charme d'antan.



Vue du village de Falicon dominant la vallée du Gabre



Vue sur Peillon depuis la RD21

Avant d'atteindre l'arrière-pays mentonnais et la frontière italienne, l'extrémité Est de la section élémentaire passe par La Turbie et frôle la principauté monégasque. La Turbie est bâtie sur une arête que projette au-dessus de Monaco le promontoire de la tête de Chien et au niveau du col de la via Julia qui reliait le bassin méditerranéen occidental à Rome. Au point le plus élevé de la via Julia entre Vintimille et Nice, fut élevé le trophée des Alpes en 6 av. J.-C. pour commémorer la victoire d'Auguste sur les peuples alpins. Visible de très loin, les vestiges de cet édifice romain constituent un point de repère remarquable dans le paysage.

L'ensemble de ces territoires appartient l'unité paysagère de La Riviera.



Vue sur la Turbie, le trophée des Alpes et le mont Agel depuis la RD 2564

Le couloir d'étude se termine par l'arrière-pays mentonnais où plusieurs villages perchés tels que Gorbio, Sainte-Agnès, Castellar et Castillon offrent de belles vues sur la baie de Menton. Le relief y est tourmenté et les sommets élevés allant du Mont Agel (1149 m) à la chaîne du Gramont (1 377m) en passant par le Berceau (1280 m) protègent Menton des vents froids et du Mistral créant ainsi un microclimat exceptionnellement doux. Ces conditions climatiques ont favorisé l'implantation, plus particulièrement à la belle époque, de jardins d'acclimatation extraordinaires où croissent des espèces exotiques ne pouvant vivre nul part ailleurs en Europe. De nombreux jardins datant de cette époque subsistent encore de nos jours.

La répartition de l'habitat est très variée sur l'ensemble du couloir d'étude. Elle est éparse au niveau des Préalpes et nettement plus dense sur la bande d'étude. Ce sont avant tout des territoires de villégiature où l'habitat secondaire prend la forme de villas ou de petits immeubles entourés de jardins en position souvent dominante permettant de jouir de vues sur la campagne ou la mer. On trouve tout au long de la section élémentaire de nombreux villages et bourgs perchés, emblématiques de la région.

Compte tenu de son développement économique et démographique, la Côte d'Azur est pourvue d'infrastructures importantes situées principalement en bord de mer (Autoroute A8 et ligne SNCF Marseille-Vintimille). Le réseau secondaire est également développé en fonction de la densité urbaine, comme le démontre la mise à deux fois deux voies de nombreuses routes départementales permettant de relier les centres urbains de l'arrière-pays à la côte (Grasse, Vence, Vallée du Var, etc.).

On trouve de nombreux chemins de Grande Randonnée (le GR51 passant du massif des Maures à celui de l'Estérel puis longeant la Côte d'Azur, le GR 49 reliant le pays de Fayence au massif de l'Estérel, le GR5 reliant les Alpes à Nice et le GR 52 reliant le Parc du Mercantour à Menton). De plus, on trouve un nombre exceptionnel d'itinéraires pittoresques empruntant typiquement les routes de crêtes telles que celles se trouvant dans l'arrière-pays niçois, ou encore les routes en balcon telles que les routes de corniches de la côte.

Le Patrimoine

Le couloir d'étude traverse des secteurs riches sur le plan du patrimoine bâti notamment à Nice qui compte à elle seule 71 édifices remarquables. En dehors de cette agglomération, on recense :

- 26 monuments historiques classés (notamment le Palais Carnoles à Menton) ;
- 22 monuments historiques inscrits ;
- 9 sites classés ponctuels ;
- 3 sites inscrits ponctuel ;
- 1 site inscrit étendu qui recouvre près de la moitié du couloir d'étude : La Riviera.

La grande majorité des monuments et sites se concentrent sur la bande littorale.

Au sein du fuseau, on recense également un certain nombre de villages perchés : Falicon, Eze, Peillon, La Turbie, Peille, Gorbio, Roquebrune, Sainte-agnès et Castellar.

IV.5.2 LES ENJEUX

Les **enjeux très forts** sont engendrés par la présence de monuments historiques classés (et leur périmètre de protection) et par les sites classés.

Les zones à **enjeux forts** sont plus nombreuses et correspondent :

- aux sites inscrits notamment La Riviera,
- à l'unité paysagère de la Riviera,
- aux monuments historiques inscrits (et leur périmètre de protection),
- aux villages perchés et leurs périmètres de deux kilomètres où la covisibilité avec le projet pourrait apparaître comme négative. Il s'agit d'Auribeau-sur-Siagne, Mougins, Saint-Paul, Falicon, Eze, Peillon, La Turbie, Peille, Gorbio, Roquebrune, Sainte-agnès et Castellar,
- aux points de vue et itinéraires pittoresques répertoriés dans la littérature touristique où la visibilité sur le projet pourrait également être perçue comme négative.

V SYNTHÈSE GÉNÉRALE

La section élémentaire s'inscrit le long du littoral méditerranéen et au niveau de l'arrière pays niçois. Elle est axée sur un couloir de passage matérialisé par la voie autoroutière qu'est l'A8.

V.1 RESSOURCE EN EAU

Des zones de différentes tailles sont localisées en enjeu très fort. Elles correspondent aux périmètres de protection éloignés de captages d'eaux souterraines. Les points de captages d'eau potable sont également recensés en tant qu'enjeu très fort mais sont ponctuels et localisés sur l'ensemble du couloir d'étude.

Les parties centrale et ouest du couloir d'étude présentent principalement des enjeux forts (1 site) du fait des 2 contrats de baie de rivières « Les Paillons » et « Baie d'Antibes à Cap d'Ail » et du SAGE « Nappe et basse vallée du Var ». Le cours d'eau Paillon-des-Contes et son affluent principal font l'objet d'un objectif de qualité 1A et sont classés en 2^{ème} catégorie piscicole sont également recensés en enjeux forts. Au sein du couloir d'étude, on ne recense qu'une seule zone à enjeu moyen. Celle-ci correspond à l'aquifère karstique de La Turbie. Plus localement, les cours d'eau faisant l'objet d'un objectif de qualité 1B ainsi que les points de captages d'eaux superficielles pour l'agriculture et/ou l'industrie sont également recensés en enjeu moyen.

Le cours d'eau principal en termes d'enjeu concerne le Paillon de Contes qui est difficilement évitables. Les zones inondables des différents cours d'eau sont aussi des enjeux importants et sont inévitables. Certains périmètres éloignés de protection de captages AEP qui occupent toute une section du couloir d'étude représentent également des enjeux importants et inévitables. Enfin, le contrat de baie, les deux contrats de rivière et le SAGE du Var sont également des enjeux importants au sein du couloir d'étude.

V.2 MILIEU NATUREL

Les zones à enjeu très fort se situent principalement au niveau des Corniches de la Riviera (au centre), La vallée du Cari et les collines de Castillon (à l'est). Elles correspondent à des SIC. Les zones à enjeux forts sont localisées au niveau des reliefs des massifs montagneux des Préalpes des communes de Sainte-Agnès, Peille, Peillon et Drap. Quelques enjeux moyens sont présents au nord de la bande d'étude. Il s'agit des collines niçoises prescrites ZNIEFF de type II.

La Riviera et les Préalpes constituent les principaux enjeux du territoire. Les Corniches de la Riviera seront évitables. Les massifs montagneux qui forment La Riviera et les Préalpes ne pourront pas être contournés. Cependant un franchissement en tunnel et un rapprochement avec l'autoroute A8 devraient permettre de réduire les impacts sur ces sites remarquables et sensibles du couloir d'étude.

V.3 MILIEU HUMAIN

Au sein du fuseau, les enjeux très forts sont principalement recensés autour de Nice et le long du littoral. Ces enjeux correspondent à un habitat de type aggloméré et dense. En effet, la population de la Côte d'Azur se concentre principalement sur la zone littorale, autour des grands centres urbains Nice, Villefranche-sur-Mer, Eze, La Turbie, Roquebrune-Cap-Martin, Beausoleil et Menton. De plus cette population est très développée.

Deux zones à enjeux forts sont principalement recensées au centre du couloir d'étude. Ces zones au camp militaire près de Peille et Peillon. Dans la partie est du couloir d'étude, on recense d'importantes zones à enjeux moyens au niveau des Préalpes. Ces zones correspondent à un habitat de type diffus.

Les principaux enjeux en termes de milieu humain sont les habitats de type aggloméré et dense que l'on recense principalement à Grasse et le long de la Côte d'Azur au niveau des grandes agglomérations de Nice et Menton ainsi que sur toute la bande littorale.

V.4 AGRICULTURE ET SYLVICULTURE

L'ensemble de la section élémentaire compte très peu de zones à enjeux très forts. Elles représentent les terres agricoles, essentiellement des oliveraies disséminées sur la bande d'étude. Des zones d'enjeux forts sont recensées au centre. Il s'agit principalement de la forêt domaniale Terres Gastes et des forêts publiques (régionales, départementales ou communales). Les zones d'enjeux moyens dominent l'ensemble du couloir d'étude. Ces zones correspondent aux forêts privées.

Les principaux enjeux en termes d'agriculture-sylviculture sont les oliveraies disséminées sur l'ensemble de l'aire. Ces zones sont de petites tailles et pourront pour la majorité être évitées.

V.5 PATRIMOINE ET PAYSAGE

Les enjeux très forts sont engendrés par la présence de monuments historiques classés (et leur périmètre de protection) et par les sites classés.

Les zones à enjeux forts sont plus nombreuses et correspondent :

- aux sites inscrits notamment La Riviera,
- à l'unité paysagère de la Riviera,
- aux monuments historiques inscrits (et leur périmètre de protection),
- aux villages perchés et leurs périmètres de deux kilomètres où la covisibilité avec le projet pourrait apparaître comme négative. Il s'agit d'Auribeau-sur-Siagne, Mougins, Saint-Paul, Falicon, Eze, Peillon, La Turbie, Peille, Gorbio, Roquebrune, Sainte-Agnès et Castellar,
- aux points de vue et itinéraires pittoresques répertoriés dans la littérature touristique où la visibilité sur le projet pourrait également être perçue comme négative.

V.6 CONCLUSION

Les thématiques les plus importantes en termes de capital enjeu sont le « Milieu humain » et le « Milieu naturel » avec respectivement 36% et 27%.

Le plus fort pourcentage d'enjeu très fort est dominé par le milieu humain avec 46% suivi le milieu naturel (23%) et la ressource en eau (14%).

Le couloir d'étude présente majoritairement des zones d'enjeu très fort (77%).

Les **enjeux très forts** sont répartis sur l'ensemble du couloir d'étude entre Nice et bordure avec une plus forte densité d'enjeu très fort sur la bande littorale. Le secteur des Préalpes entre Saint Agnès et Saint André est le moins représenté en enjeu très fort. On compte sur ce territoire des **enjeux forts** de 1 site et plus.

Les massifs montagneux frontaliers sont aussi classés en **enjeux très fort**.

VI TABLEAU DE SYNTHÈSE

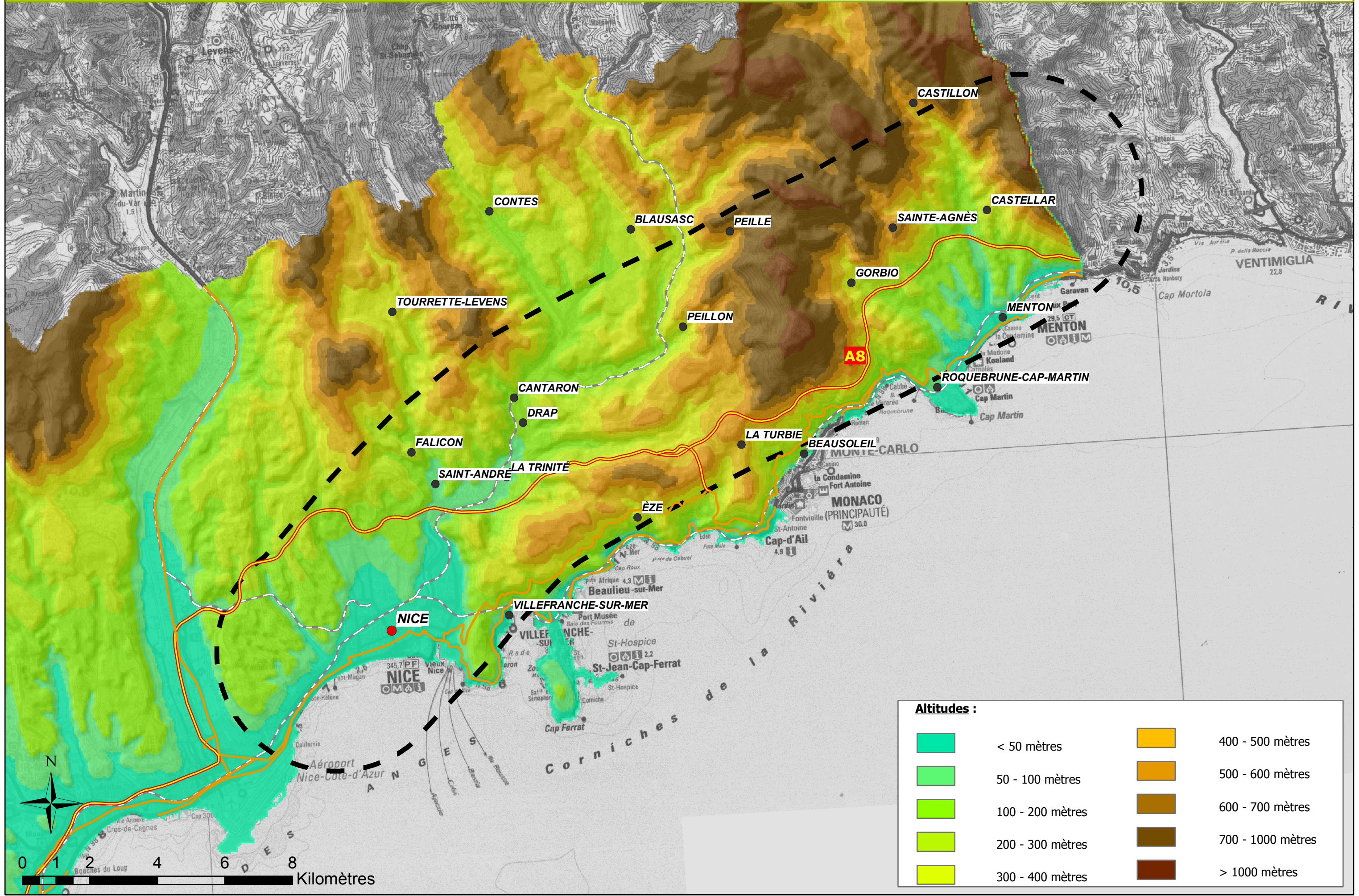
Tableau de synthèse

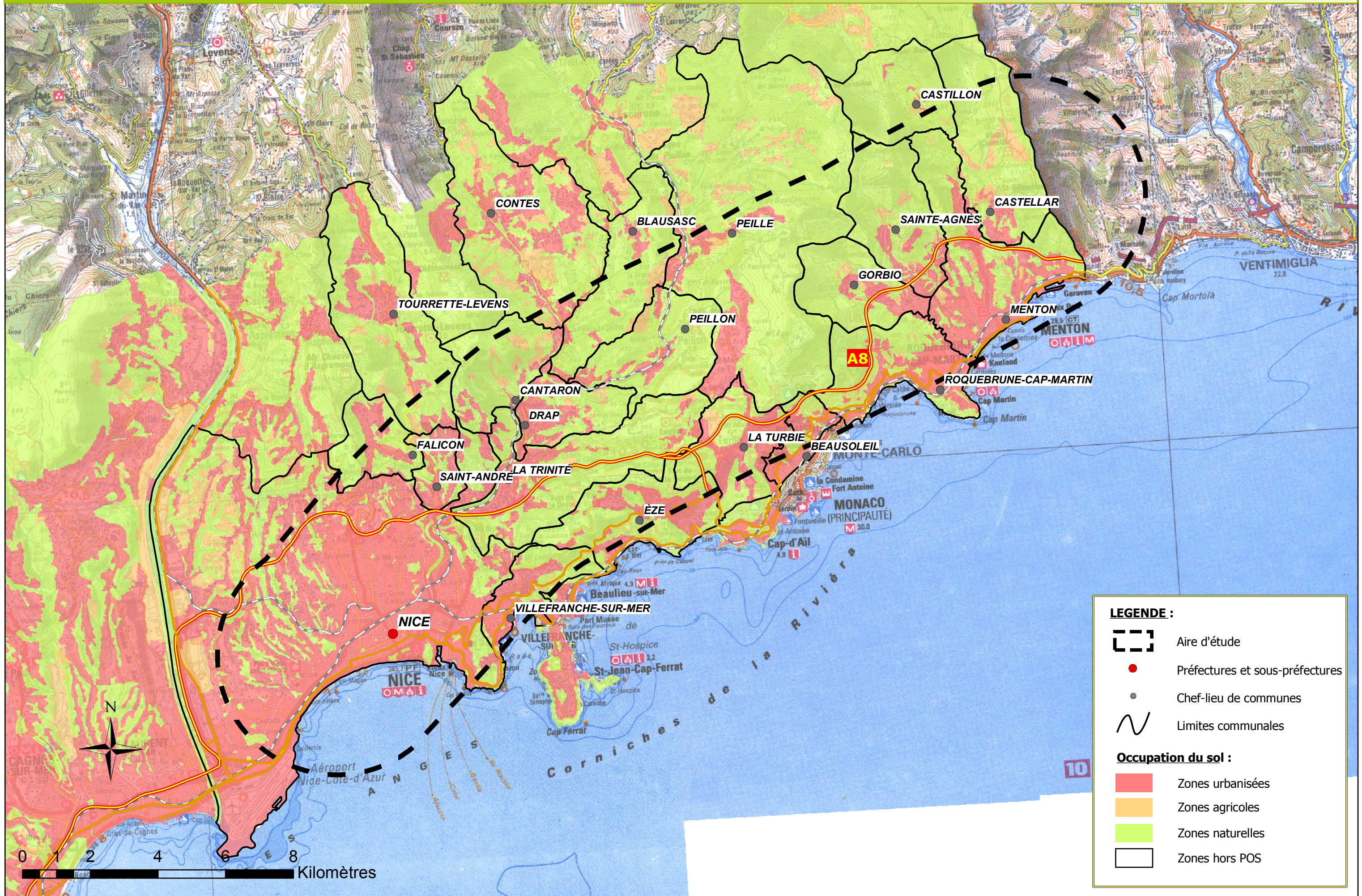
Thème	Principaux enjeux	% de chaque niveau d'enjeu	% de contribution par thématique / couloir d'étude	Commentaires	Mesure préconisée	Impact résiduel
Ressource en eau	<p><u>Très fort</u> 13 sites de captages AEP en eaux souterraines 9 périmètres de protection AEP</p> <p><u>Fort</u> 8 points de captages d'eaux souterraines pour l'agriculture et/ou l'industrie SAGE Nappe et basse vallée du Var (en élaboration) Cours d'eau d'objectif de qualité 1A, Paillon de Contes (amont) Cours de 2^{ème} catégorie piscicole, Paillon de Contes et affluent Zones inondables des cours d'eau et zones étendues au niveau du littoral Les contrats de rivière : - à l'ouest, baie d'Antibes à Cap d'Ail - au centre, Paillon de Contes</p> <p><u>Moyen</u> Magnan, affluent du Paillon de Contes, Gorbio, Borrigo et Caréi objectif de qualité 1B Aquifère karstique à Villefranche-sur-Mer, Eze et La Turbie</p>	14% TF 57% F 1% M 28% Fa	19%	<p>Le SAGE en élaboration et les contrats de rivière recouvrent une grande superficie du couloir d'étude. Ils seront donc franchis.</p> <p>Les cours d'eau coupent transversalement le fuseau. Ils ne pourront pas être contournés.</p> <p>Ce tronçon dispose d'une forte densité de captage d'eau. La majorité pourra être évitée. Concernant les périmètres de protections des captages, le secteur entre Peille et La Turbie est recouvert sur presque toute la largeur de la bande d'étude. Ils ne pourront pas être contournés.</p> <p>Les zones inondables étendues du littoral pourront être évitées.</p>	<p><u>Franchissement de cours d'eau, des vallées inondables (Cagnes, Paillon de Contes, Malavan, orbio, Borrigo et Caréi)</u> Traversées en viaducs garantissant la complète transparence hydraulique Maintien de la possibilité d'expansion des crues Système de prévention pour la sécurité du trafic Préservation du milieu (entre les piles en lit mineur) Précaution particulière en phase chantier lors des travaux au niveau des lits mineurs des cours d'eau pour la préservation des espèces piscicoles</p>	Mineur
	<p><u>SAGE contrats de rivière</u> Respect des objectifs fixés pour la de préservation, la protection et l'amélioration des eaux</p>			Mineur		
	<p><u>Sites localisés sensibles de captage d'eau et périmètre de protection</u> Evitement / éloignement au mieux Passage en remblai et dispositifs de collecte des eaux de la plateforme ferroviaire le cas échéant Entretien mécanique Mesures à définir dans le cadre d'études hydrogéologiques détaillées</p>			Mineur		

Milieu naturel	<p><u>Très fort</u> :</p> <p>Vallons de Saint Pancrase, de Magna, de Lingostières et des vallières : APPB et zones concernée par la loi Littoral Vallons obscurs de Nice et de Saint Blaise : SIC et zones concernée par la loi Littoral Vallée du Cari, collines de Castillon : SIC, Corniche de la Riviera : SIC, ENS, zones concernée par la loi Littoral et 2 Propriétés du Conservatoire du Littoral</p> <p><u>Fort</u></p> <p>Plateau Tercier - la Lare - cime de Rastel : ZNIEFF I Adrets de Fontbonne et du mont Gros : ZNIEFF I, Sainte-Agnès : ZNIEFF I, Mont Agel : ZNIEFF I Tête de Chien : ZNIEFF I Grande Corniche et plateau de la Justice : ZNIEFF I Libac - baou Roux : ZNIEFF I</p> <p><u>Moyen</u></p> <p>3 ZNIEFF II des Vallons obscurs de Nice Mont Chauve, Mont Macaron - mont de l'Ubac et Forêt de Blausasc Chaînons frontaliers de Sospel à Menton : ZNIEFF II Collines de Rappalin et de la Coupière : ZNIEFF II Mont Vinaigrier – observatoire : ZNIEFF II</p>	23% TF 16% F 7% M 0% Fa	27%	<p>La moitié est du couloir d'étude présente une certaine richesse écologique avec une forte concentration de ZNIEFF I au niveau des secteurs montagneux frontaliers. Ce territoire devra être franchi.</p> <p>Compte tenu du relief marqué dans ce secteur, des passages en tunnel seront probablement nécessaires.</p> <p>Les vallons obscurs de Nice pourront être évités par le sud grâce à un jumelage avec l'A8.</p> <p>Le SIC et les ENS de la Riviera dans le secteur d'Ezé et de la Trinité sera difficilement contournable. Cependant, le relief dans ce secteur est assez marqué et un passage en tunnel est envisageable.</p>	<p><u>Traversée de la Riviera, des massifs montagneux frontaliers, de la Vallée du Cari et des collines de Castillon (SIC, ENS, ZNIEFF I, zones loi Littoral)</u> Franchissement par tunnel Jumelage avec l'A8 Calage optimal du projet en secteurs de moindres Transparence écologique Mesures diverses d'accompagnement</p>	Modéré
Milieu humain	<p><u>Très fort</u> :</p> <p>Habitats aggloméré et dense : Nice, Falicon, Saint André, La Trinité, Cantaron, Drap, Ezé, La Turbie, Beausoleil, Roquebrune-Cap-Martin, Menton, Gorbio et Castellar, Peille Carrières à Falicon, Blausasc/Peillon, La Turbie</p> <p><u>Fort</u></p> <p>Terrains militaires sud et est de Peillon 10 hôpitaux 1 établissement scolaire (> 10 ha) à Nice Terrain de golf à la Turbie</p> <p><u>Moyen</u></p> <p>Habitat diffus Drap, Peillon, La Turbie, Gorbio, Saint-Agnès, Castellar, Roquebrune-Cap-Martin zones d'urbanisation future et d'activités 4 pylônes (> 50 m) Réseaux électrique THT Réseau de transport de fluide 29 terrains de sport 2 bases de loisirs à Nice et à Roquebrune-cap-Martin</p>	46% TF 1% F 20% M 0% Fa	36%	<p>Ce couloir d'étude est caractérisé par la traversée de l'agglomération niçoise. La moitié ouest du territoire présente un habitat aggloméré et dense qui ne pourra être évité. Des passages en tunnel seront envisageables ainsi qu'un jumelage avec l'autoroute A8.</p> <p>Dans la moitié est, le relief important a conduit à une urbanisation forte sur le Littoral qu'il sera possible d'éviter avec un passage dans les terres. L'habitat diffus et certaines zones d'urbanisation futures ne pourront pas être évités.</p> <p>D'un point de vue général, la réduction de l'incidence du projet sur l'habitat du fuseau sera possible avec un jumelage à l'A8.</p> <p>Les terrains militaires et équipements publics étant ponctuels et localisés, ils seront évitables.</p>	<p><u>Habitat aggloméré de Nice</u> Franchissement par tunnel Jumelage avec l'A8 Evitement et éloignement Protection acoustique et insertion visuelle Rétablissement des échanges</p> <p><u>Habitat dense et diffus, zones d'urbanisation future et d'activités, golfs et terrains de sport</u> Evitement au mieux Passage en tunnel Calage fin du tracé et du profil en long Parcours empruntant au mieux le couloir d'infrastructures existantes (voie ferrée, A8, RN) Protection acoustique et insertion visuelle Rétablissement des échanges Mise en compatibilité des documents d'urbanisme et d'organisation territoriale Indemnités</p> <p><u>Carrières à Falicon, Blausasc/Peillon, La Turbie</u> Evitement au mieux (risques géotechniques, devenir des déchets) Mesures particulières (suite à des études spécifiques) dans le cas d'un franchissement</p> <p><u>Réseaux électrique THT et de transport de fluide</u> Rétablissement des réseaux</p>	Modéré à Mineur Modéré à Mineur Modéré à fort Nul

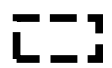



Agriculture / sylviculture	<p style="text-align: center;"><u>Très fort</u> Oliveraies : un peu partout de très ponctuel et plus concentrés dans les secteurs entre Falicon et Peillon et entre Gorbio et Castellar AOC « Olive de Nice » (moitié est) AOC « Bellet »</p> <p style="text-align: center;"><u>Fort</u> Forêt domaniale de Blausasc Forêts publiques d'Ezé, de Tourette-Levens, de Peille et de Castillon</p>	6% TF 10% F 42% M 0% Fa	6M	<p>Les serres, les vignobles et les oliveraies ont une répartition ponctuelle sur le territoire d'étude. Ils ne pourront pas être tous évités notamment dans le secteur entre Gorbio et Castellar.</p> <p>Les forêts publiques ne pourront pas être toutes évitées. Un jumelage avec l'A8 permettra de réduire l'emprise sur le milieu forestier.</p> <p>La forêt domaniale pourra être contournée.</p>	<p><u>Cultures sensibles AOC (Oliveraies, serres et vignobles)</u> Evitement au mieux des parcelles les plus sensibles (Serres et oliveraies...) Parcours empruntant au mieux le couloir d'infrastructures existantes s'insérant déjà sur le territoire Aménagement agricole Droit de nouvelle plantation en secteur AOC Réserve foncière indemnisation</p>	Modéré
				<p><u>Forêts publiques et privées</u> Evitement au mieux des forêts publiques Jumelage avec l'A8 Aménagement sylvicole</p>	Modéré	
Patrimoine / paysage	<p style="text-align: center;"><u>Très fort</u> Nombreux sites et monuments historiques classés dont 71 à Nice</p> <p style="text-align: center;"><u>Fort</u> Nombreux monuments historiques inscrits Site inscrit étendu de la Riviera et des massifs frontaliers Site inscrit étendu de l'Estérel à l'ouest Unité paysagère la Riviera</p>	7% TF 50% F 0% M 0% Fa	13%	<p>Les monuments historiques se concentrent essentiellement à Nice et sur le Littoral. La majorité des sites et monuments situés sur le Littoral pourra être évitée avec un passage au nord du projet.</p> <p>La traversée de Nice sera en interface avec plusieurs sites et monuments. Un franchissement par tunnel réduira l'impact sur le patrimoine dans ce secteur.</p> <p>Le site inscrit de la Riviera couvre une grande partie du fuseau à l'est et à l'extrémité ouest. Il ne pourra pas être évité.</p> <p>Les enjeux touristiques associés sont très importants.</p> <p>Le site paysager le plus sensible concerne la Riviera.</p>	<p><u>Monuments historiques à Nice, à La Colle-sur-Loup, à La Turbie et à Saint Agnès</u> Evitement des sites localisés et ponctuels Franchissement en tunnel et jumelage avec les infrastructures existantes (A8) Respect des recommandations concernant les styles patrimoniaux des inscrits</p>	Mineur
				<p><u>Sites inscrits de l'Estérel et de la Riviera</u> Evitement des sites localisés et ponctuels Parcours empruntant au mieux le couloir d'infrastructures existantes Franchissement par tunnel Intégration paysagère</p>	Mineur	
				<p><u>Unité paysagère de la Riviera</u> Parcours empruntant au mieux le couloir d'infrastructures existantes s'insérant déjà sur le territoire Intégration paysagère Parti d'insertion paysagère pour la traversée de l'ensemble paysager du « La Riviera »</p>	Mineur	

VII ATLAS CARTOGRAPHIQUE









LEGENDE :

-  Aire d'étude
-  Préfectures et sous-préfectures
-  Chef-lieu de communes
-  Limites communales




Occupation du sol :





-  Zones urbanisées
-  Zones agricoles
-  Zones naturelles
-  Zones hors POS

RESSOURCE EN EAU

LEGENDE

ETAT INITIAL :

-  Couloir d'étude
-  Préfectures et sous-préfectures
-  Chef-lieu de commune

-  Route nationale
-  Autoroute
-  Voie ferrée classique
-  LGV Méditerranée



EAUX SUPERFICIELLES :

Qualité et usage :


Objectif de qualité des cours d'eau :


-  1A - très bonne
-  1B - bonne
-  2 - moyenne
-  3 - mauvaise

Catégories piscicoles :


-  1ère catégorie
-  2ème catégorie

-  Contrats de rivière




-  Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux mis en oeuvre

-  Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux en cours d'élaboration

Catégories d'eaux superficielles :



-  Cours d'eau
-  Canaux
-  Plans d'eau
-  Zones humides
-  Zones inondables

Points de captage et principaux usages :


-  Eau potable
-  Agriculture - industrie
-  Loisirs

EAUX SOUTERRAINES :

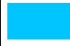

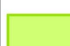
Points de captage et principaux usages :

-  Eau potable
-  Agriculture - industrie

Périmètres de protection de captages :

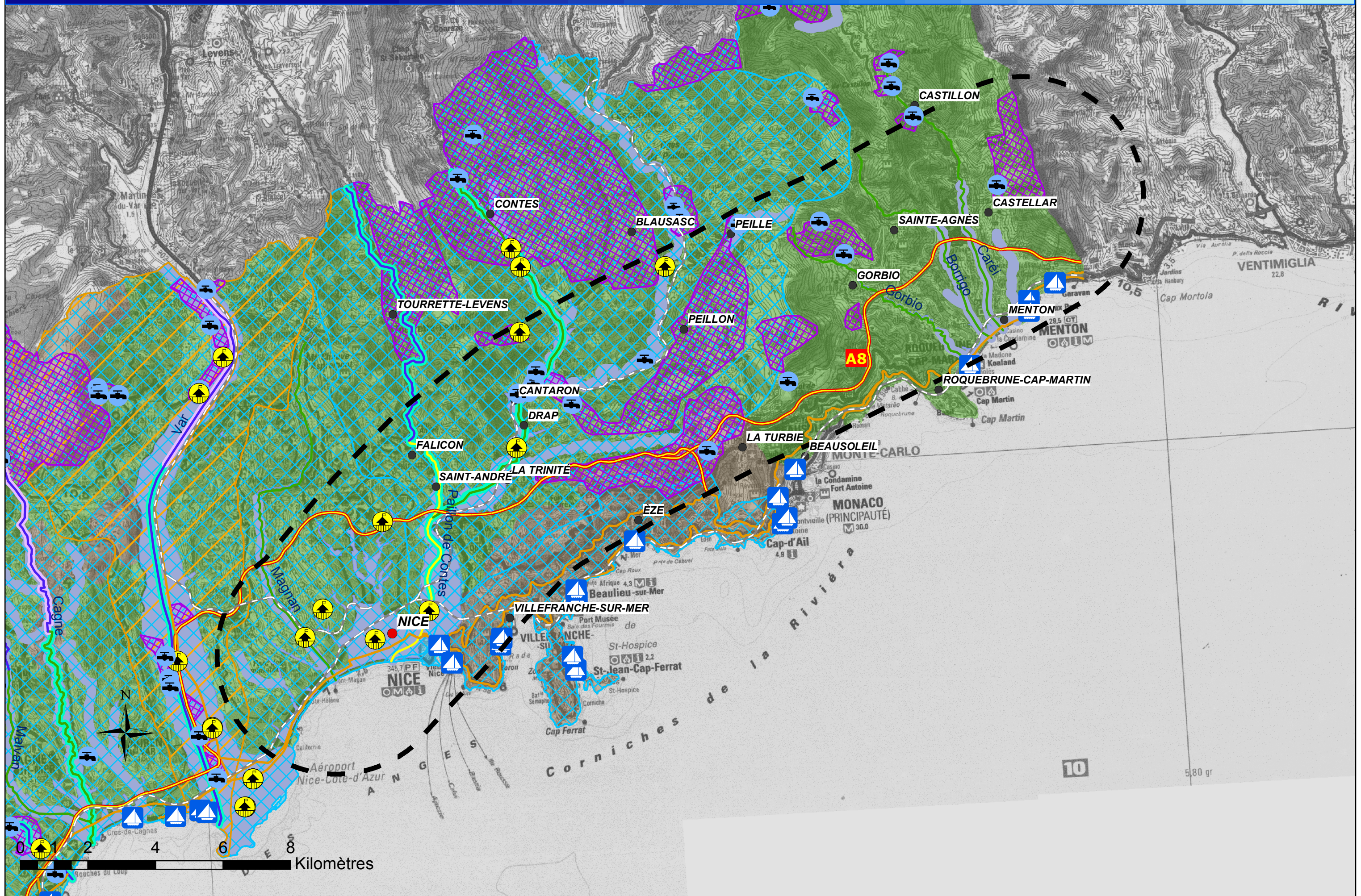
-  Emprise du périmètre de protection éloigné

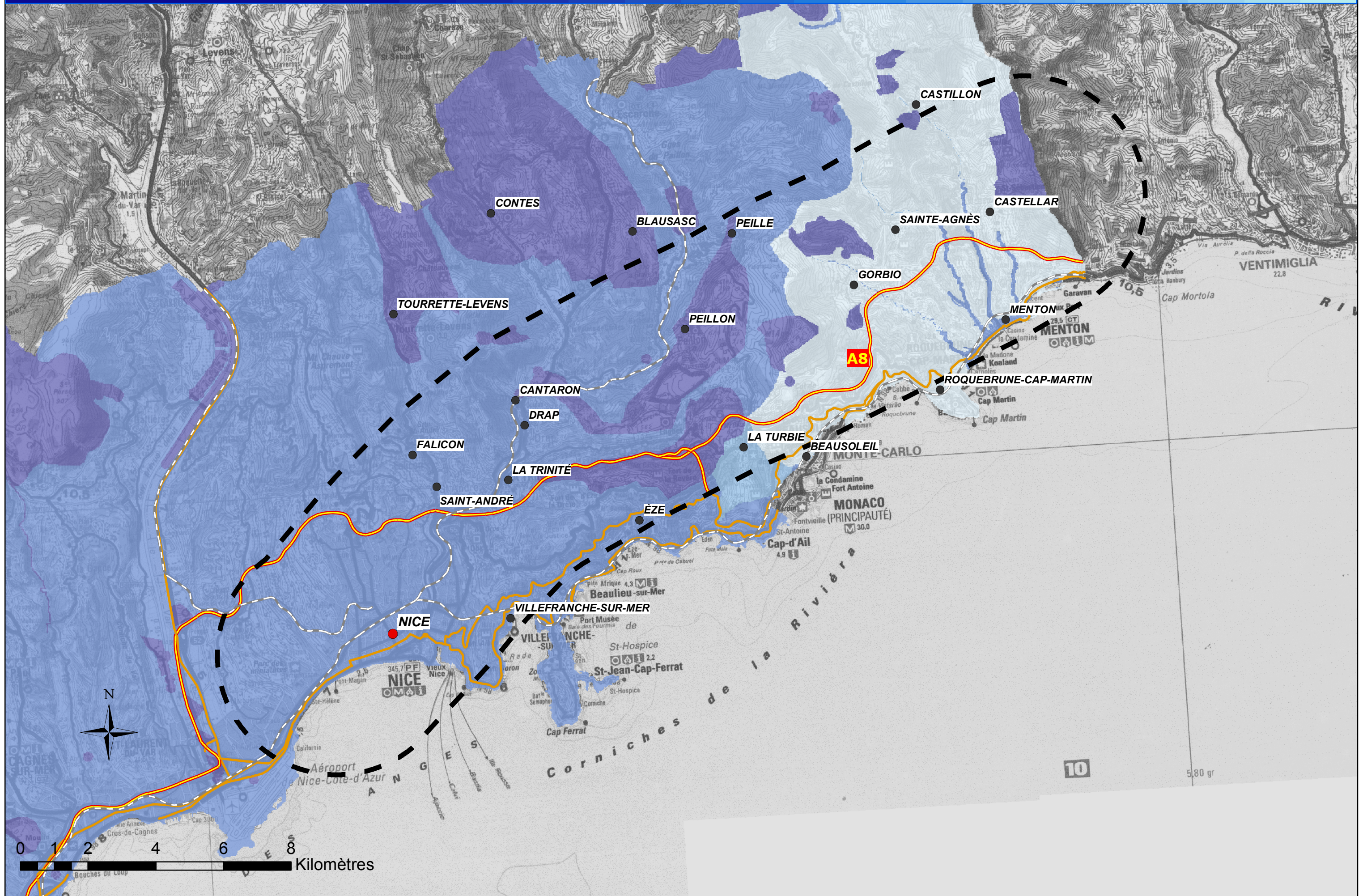
Types d'aquifères :

- Potentialité Bonne**
 -  Alluvial
 -  Karstique
- Potentialité Moyenne**
 -  Complexe du domaine alpin
 -  Complexe du domaine provençal
 -  De socle

SYNTHESE DES ENJEUX :

-  Très fort
-  Fort
-  Moyen
-  Faible







MILIEU NATUREL

LEGENDE






ETAT INITIAL :

- | | | | |
|---|---------------------------------|---|-----------------------|
|  | Couloir d'étude |  | Route nationale |
|  | Préfectures et sous-préfectures |  | Autoroute |
|  | Chef-lieu de commune |  | Voie ferrée classique |
| | |  | LGV Méditerranée |






RESEAU NATURA 2000

- | | |
|---|---|
|  | ZPS - SIC - pSIC |
|  | Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux |

AUTRES PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

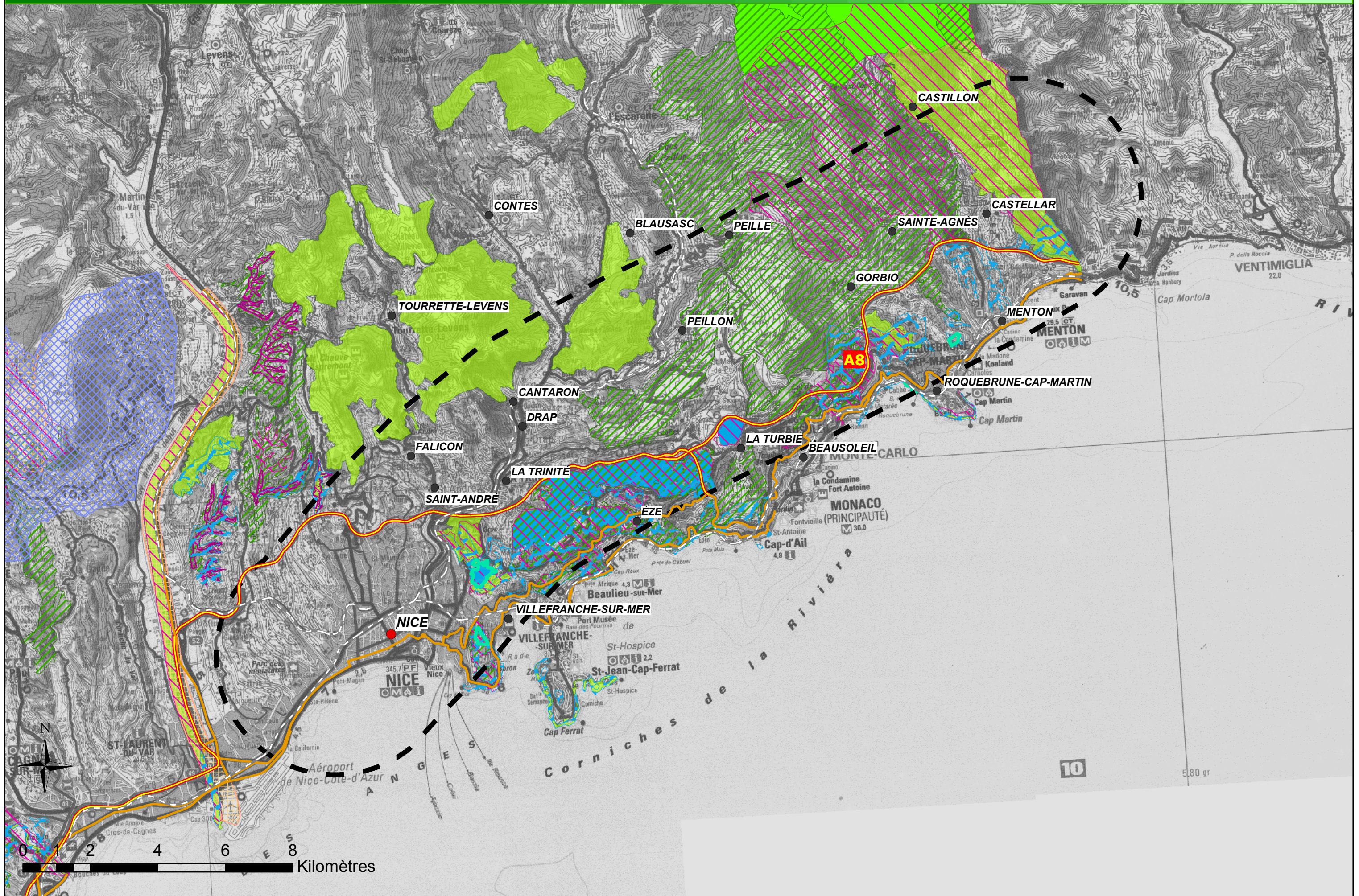
- | | | | |
|---|--|---|---------------------------------------|
|  | Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope |  | Réserves Naturelles |
|  | Zone périphérique du Parc National du Mercantour |  | Réserves Naturelles Volontaires |
|  | Parcs Naturels Régionaux |  | Zones concernées par la loi littoral |
|  | Projet Parcs Naturels Régionaux |  | Projet d'Intérêt Général |
| | |  | Projet de Réserve Naturelle Nationale |

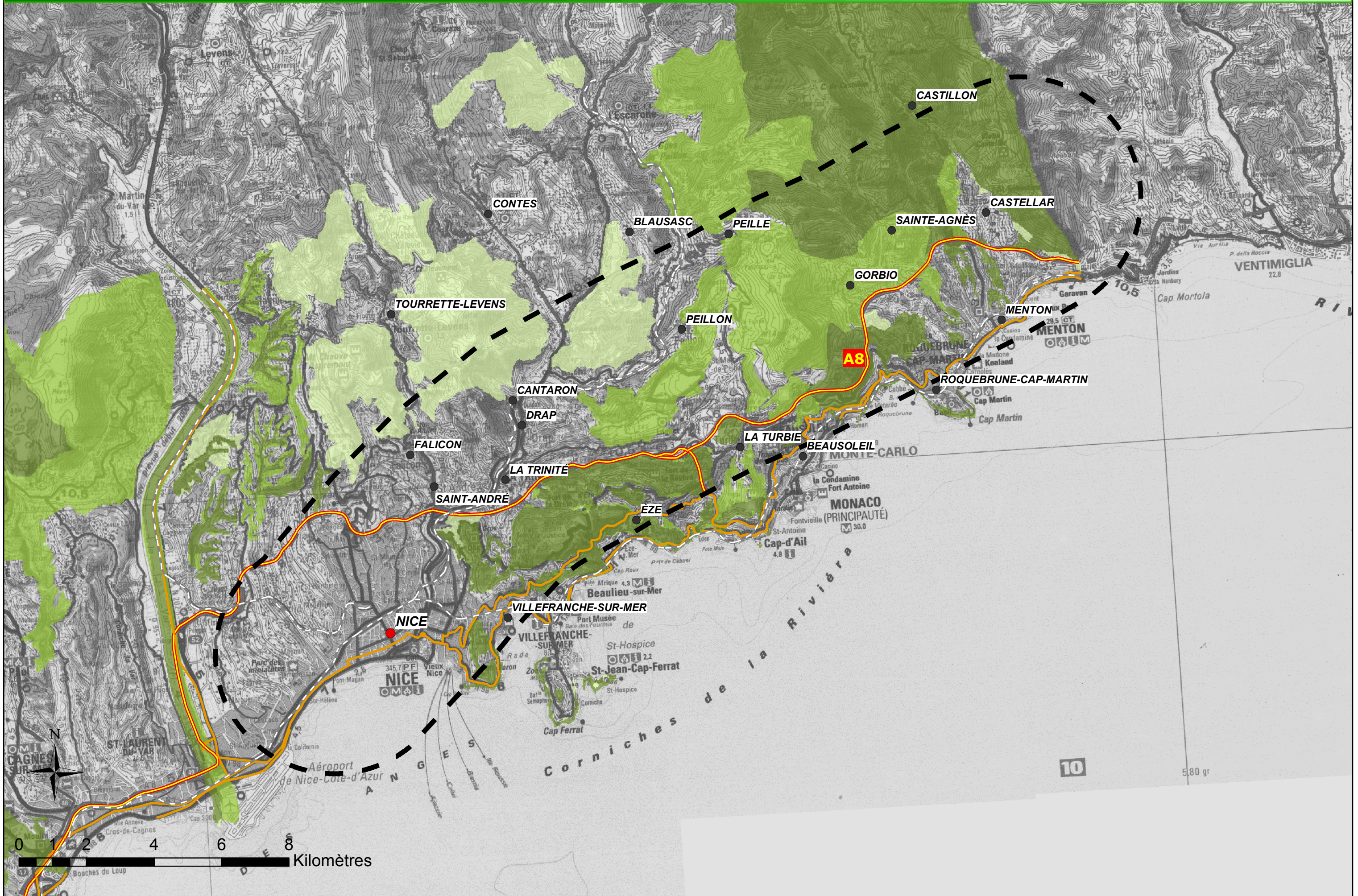
INVENTAIRES DES ESPACES SENSIBLES

- | | | | |
|---|--|---|---|
|  | Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type I |  | Espaces Naturels Sensibles |
|  | Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type II |  | Propriétés du Conservatoire du Littoral |
|  | Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique Géologique |  | Sites de population d'espèce protégée (Tortues d'Hermann) |

SYNTHESE DES ENJEUX :

- | | |
|---|-----------|
|  | Très fort |
|  | Fort |
|  | Moyen |








MILIEU HUMAIN




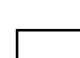
LEGENDE




ETAT INITIAL :

-  Couloir d'étude
-  Préfectures et sous-préfectures
-  Chef-lieu de commune



URBANISME

Type d'habitat :

-  Habitat aggloméré (bâti > 200 unités au km²)
-  Habitat dense (bâti compris entre 100 et 200 unités au km²)
-  Habitat diffus (bâti compris entre 15 et 100 unités au km²)
-  Habitat isolé (bâti < 15 unités au km²)

-  Zones d'urbanisation future (hors activité)
-  Zones d'activités
-  Terrains militaires

Equipements publics :




-  Hôpitaux
-  Etablissements d'enseignements (superficie > 10 ha)

INFRASTRUCTURES ET PRINCIPAUX RÉSEAUX




Infrastructures de transport :

-  Aéroports, aérodromes
-  Autoroutes
-  Routes nationales
-  Lignes à Grande Vitesse
-  Voies ferrées classiques

Principaux réseaux :






-  Réseau électrique (THT - 90 kV)
-  Pipeline
-  Pylônes et tours télécom de plus de 50 m

LOISIRS ET TOURISME :




-  Chemins de Grande Randonnée
-  Bases de loisirs
-  Golfs

-  Terrains de sports

RISQUES TECHNOLOGIQUES ET SOLS POLLUÉS

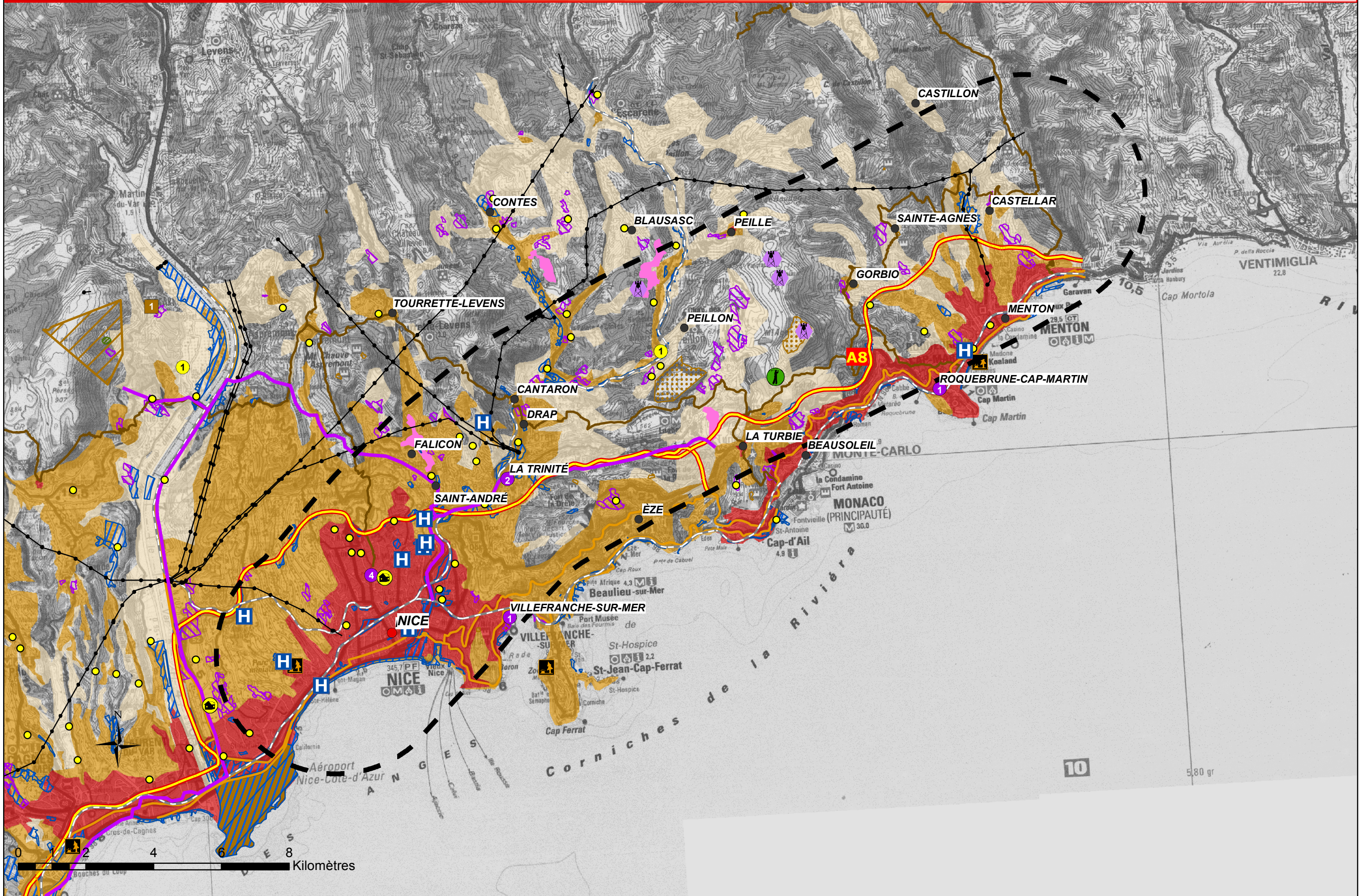
-  Centres d'Enfouissement Technique
-  Carrières
-  Périmètres de concessions minières
-  Zones de travaux souterrains (mines et carrières)
-  C.E.A. de Cadarache

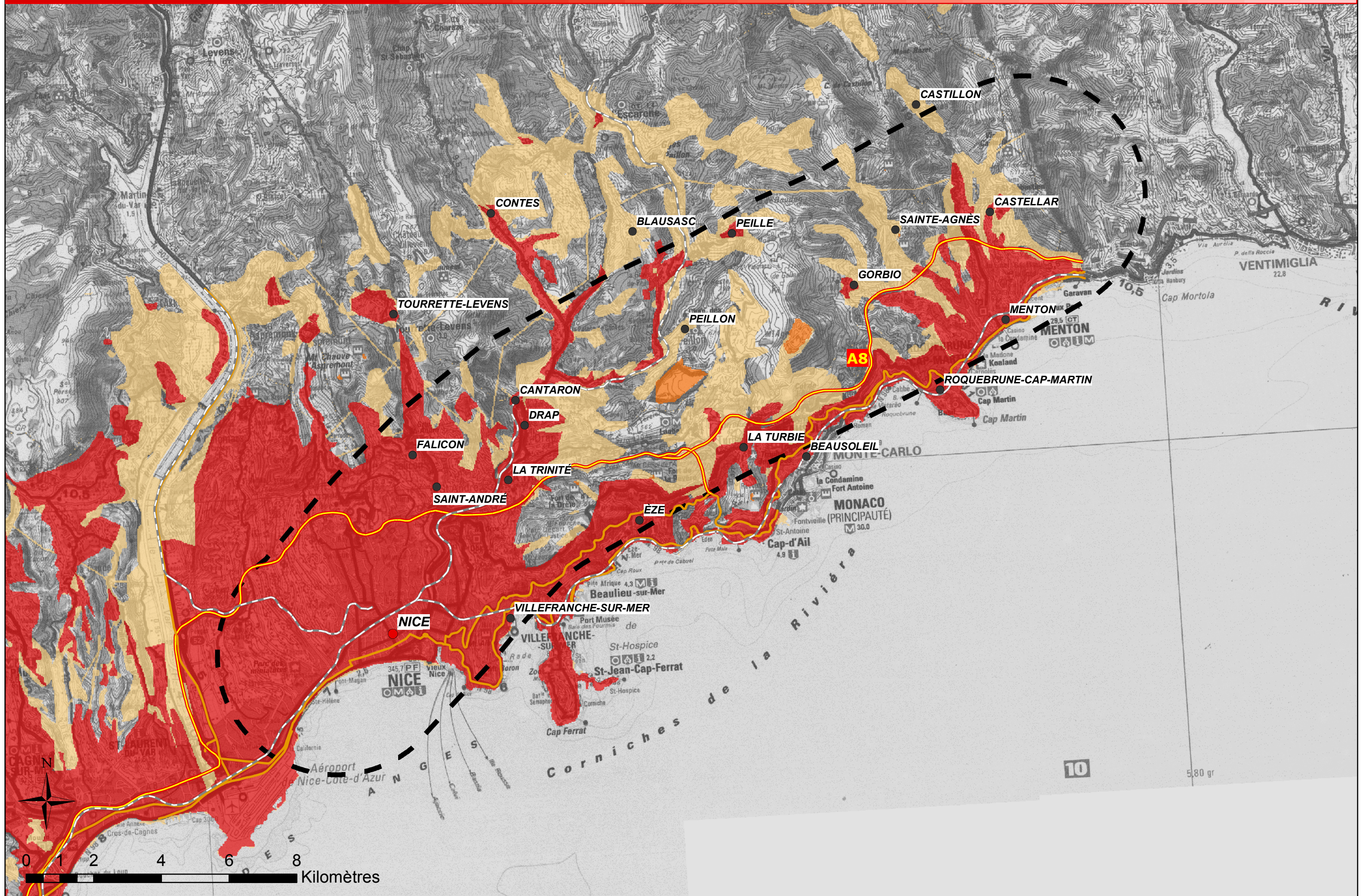
Nombre par commune :

-  Sites SEVESO (seuil haut)
-  Silos de céréales soumis à autorisation
-  Sols pollués

SYNTHESE DES ENJEUX :

-  Très fort
-  Fort
-  Moyen








AGRICULTURE ET SYLVICULTURE






LEGENDE

ETAT INITIAL :




-  Couloir d'étude
-  Préfectures et sous-préfectures
-  Chef-lieu de commune

AGRICULTURE

Différentes cultures :





-  Zones à forte densité de serres (parcelle > à 5 ha)
-  Terres arables (parcelle > à 5 ha)
-  Vignobles (parcelle > à 5 ha)
-  Vergers et petits fruits (parcelle > à 5 ha)
-  Oliveraies (parcelle > à 5 ha)



SYLVICULTURE ET FORETS

-  Forêts domaniales
-  Autres forêts publiques (régions, départements, communes)
-  Forêts privées


SYNTHESE DES ENJEUX :

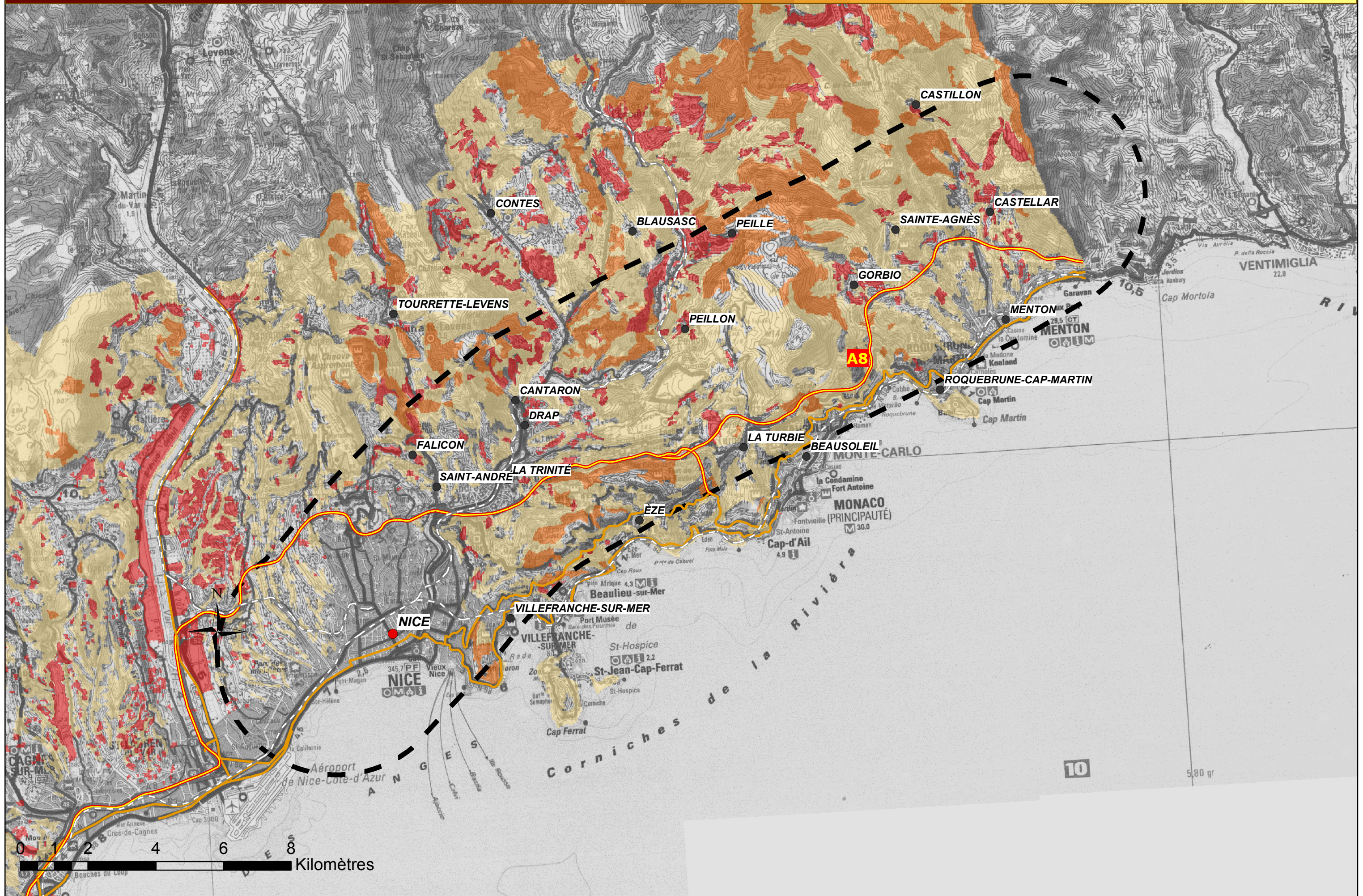
-  Très fort
-  Fort
-  Moyen

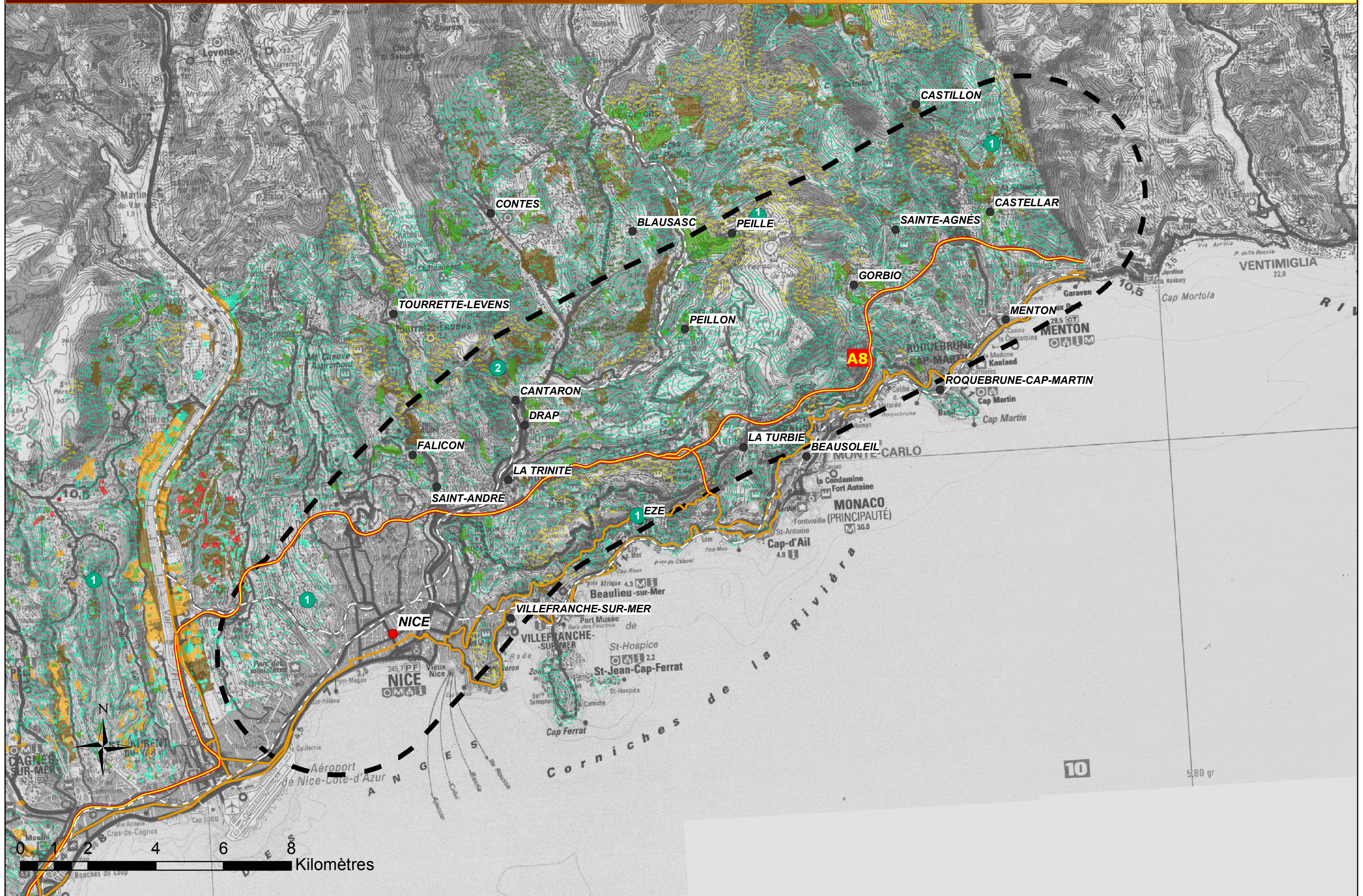
-  Route nationale
-  Autoroute
-  Voie ferrée classique
-  LGV Méditerranée

-  Prairies (parcelle > à 5 ha)
-  Terres agricoles (type de cultures non différenciées)

Mesures agri-environnementales :

-  Nombre de Contrats Territoriaux d'Exploitations et de Contrats d'Agriculture Durable par commune





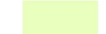





PATRIMOINE - PAYSAGE







LEGENDE






ETAT INITIAL :

-  Couloir d'étude concerné
-  Autre couloir d'étude
-  Préfectures et sous-préfectures
-  Chef-lieu de commune
-  Massif forestier






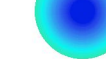
-  Route nationale
-  Autoroute
-  Voie ferrée classique
-  LGV Méditerranée








PATRIMOINE

-  Nombre de monuments historiques (agglomérations les plus importantes*)
-  Monuments historiques classés et périmètre de protection (500 m)
-  Monuments historiques inscrits et périmètre de protection (500 m)
-  Projet d'Intérêt Général
-  Parc Naturel Régional
-  Projet de Parc Naturel Régional

-  Sites classés
-  Projets de classement
-  Sites inscrits
-  Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager
-  ZPPAUP en cours de création

PAYSAGE

-  Table d'orientation
-  Point de vue
-  Village perché
-  Rayon visuel
-  Unité paysagère remarquable
-  Micro-paysage

-  Route pittoresque
-  Route des vins
-  Route des peintres
-  Tronçon pittoresque
-  Chemin de Grande Randonnée
-  Champ de vision
-  Panorama

SYNTHESE DES ENJEUX :

-  Très fort
-  Fort
-  Moyen

* Nice, Grasse, Marseille, Aix en Provence, Toulon, Hyères et Fréjus

